

Les gestes accompagnant les paroles de consécration dans l'histoire de l'*Ordo missæ*¹

Cassian Folsom, OSB

Introduction

Les gestes de révérence effectués à ce moment particulier de la messe –la consécration– ne sont pas apparus spontanément, ils ont leur histoire et leur évolution. Leur formation graduelle peut être retrouvée en faisant une étude chronologique de l'*Ordo missæ* et du *Ritus servandus in celebratione missæ*². On trouve des indications supplémentaires, à propos de ces gestes, dans des sources indirectes : des ouvrages de théologie ou d'histoire qui, ponctuellement, décrivent la consécration de la messe. Le présent exposé se limitera cependant à une étude des sources directes : les *Ordines missæ* proprement dits au cours de leur évolution historique.

Ces textes sont :

1. L'*Ordo missæ* communément appelé *Paratus*, qui date de la fin du XII^e siècle ou du début du XIII^e
2. L'*Ordo missæ* communément appelé *Indutus Planeta* de 1243
3. L'*Ordo missæ* du Missel romain de 1474, édition princeps
4. L'*Ordo missæ* de Jean Burckard –ca. 1500– qui est beaucoup plus détaillé qu'un *Ordo missæ* normal ; il relève du genre littéraire que l'on appellera ultérieurement *Ritus servandus in celebratione missæ*
5. Le *Ritus servandus in celebratione missæ* que l'on trouve au début du Missel romain de 1570
6. L'*Ordo missæ* du Missel romain de 1570
7. L'*Ordo missæ* de 1965

¹ Actes II. Notre-Dame-du- Laus – Gap. 9 au 11 octobre 1996.

² Il semblerait que, dans son sens originel, le terme *Ordo missæ* ait désigné un ensemble de prières personnelles à l'usage du célébrant pour accroître sa dévotion pendant la célébration de la messe. Ces prières étaient conçues pour être dites, pendant la messe, aux moments qui ne comportaient pas de prières spécifiques : en particulier, au cours des rites de l'entrée, de l'offertoire et de la communion. Bonifaas Luykx distingue trois stades fondamentaux de l'évolution de l'*Ordo missæ* : le type apologétique, le type franconien et le type rhénan ; cf. Bonifaas LUYKX, « Der Ursprung der gleichbleibenden Teile der heiligen Messe », in *Liturgie und Mönchtum* 26 (1960), p. 72-119. Pour une bonne synthèse, cf. Boniface Giacomo BAROFFIO et Ferdinando DELL'ORO, « L'Ordo missæ di Warmondo d'Ivrea », in *Studi Medievali* 16 (1975/II), p. 801-806. L'expression *Ordinarium missæ* a été utilisée pour la première fois au XIII^e siècle, et signifiait uniquement les parties de la messe qui ne changeaient pas ; en effet, à cette époque, l'ordre particulier des prières et des rubriques était déjà relativement bien établi (cf. LUYKX, p. 72). Dans le présent document, nous ne ferons aucune distinction entre ces deux termes.

8. Le *Ritus servandus in celebratione missæ* de 1965
9. Les *Variationes in ordinem missæ inducendae* de 1967
10. L'*Ordo missæ* de 1970.

Le présent exposé, qui sera un commentaire de ces textes, aura pour objet de répondre à la question : quelle a été, au cours des siècles, l'évolution des gestes de révérence accompagnant les paroles de consécration, quels changements ceux-ci ont-ils subis ? Et, en conclusion, nous serons en mesure de nous demander alors ce que signifient ces changements.

I. Le *Paratus* de la fin du XII^e siècle ou du début du XIII^e

L'*Ordo missæ paratus* –dont le nom provient de la première rubrique qui suit les prières dites pendant que le prêtre revêt ses ornements : *Paratus autem intrat ad altare*– s'inscrit dans la tradition de l'*Ordo* de type rhénan. Si ses origines demeurent obscures, il est par contre bien établi à la fin du XII^e siècle dans l'usage de la curie romaine. C'est le premier *Ordo missæ* de la tradition romaine à indiquer certains gestes particuliers qui doivent accompagner les paroles de consécration.

Nous présentons ici deux versions différentes de ce texte : la première est tirée d'un manuscrit unique : *Ottobonianus latinus 356*, de la bibliothèque du Vatican ; la seconde est un texte composite qui reprend des variantes tirées d'une douzaine de manuscrits différents.

D'après les recherches de Stephen Van Dijk, *Ottobonianus latinus* représente la réforme urbaine du cardinal Orsini –qui devait devenir le pape Nicolas III– au cours du troisième quart du

XIII^e siècle³. On notera la rubrique qui précède immédiatement le *Qui pridie : Hic accipiens hostiam, reverenter levet eam iunctis manibus*. Outre l’adverbe *reverenter*, qui indique une attitude de révérence, il est important de noter les verbes *levet* –utilisé pour signifier que le prêtre prend l’hostie dans ses mains– et *elevet* –utilisé pour signifier que le prêtre prend le calice dans ses mains–. D’après Peter Browe, il convient de faire la distinction entre deux types d’élévation à ce stade historique : une, plus ancienne, de l’hostie et du calice, lorsque le prêtre prend dans ses mains les éléments de l’Eucharistie, et une autre, au XIII^e siècle, où l’hostie est élevée –plus tard, le calice le sera aussi– après les paroles de consécration pour montrer au peuple les espèces consacrées⁴. Dans le manuscrit en question, on ne trouve aucune indication de cette élévation plus récente. Il n’est pas question non plus de genuflection. L’*Ordo* indique les paroles, mais ne dit pas grand-chose des gestes.

L’édition composite du *Paratus* montre que, d’un manuscrit à l’autre, la tradition n’est pas du tout unanime en ce qui concerne ces gestes. Dans la colonne de gauche, certains manuscrits ne donnent que les paroles du Canon, sans aucune indication gestuelle. Dans la colonne du milieu, l’abréviation *So* indique *Ottobonianus latinus 356*, que nous avons déjà mentionné. Dans la colonne de droite, le manuscrit *Mm* (Santa-Maria Maggiore BB.II.15), version révisée ultérieure de l’*Ordo*

³ D’après Van Dijk, il existait côte à côte à Rome, au XIII^e siècle, quatre traditions liturgiques : celle de la cour papale, celle de la basilique du Latran, la tradition urbaine ou presbytérale représentée par l’église Saint-Pierre, et la réforme d’Orsini, qui essayait de combiner les traditions papale et urbaine. Pour Van Dijk, *Ottobonianus latinus 356* relève de la réforme d’Orsini –ainsi d’ailleurs que le *Codex 100* de la bibliothèque d’Avignon– ; pourtant, de son côté, M. Andrieu affirme que ce manuscrit représente les us de la chapelle papale elle-même. Pour le débat entre ces deux experts, cf. les documents suivants –présentés par ordre chronologique– :

1. Michel ANDRIEU, « Le Missel de la Chapelle papale à la fin du XIII^e siècle », in *Miscellanea Francesco Ehrle*, Città del Vaticano, *Studi e Testi* 38, 1924, T. II, p. 348-376.
2. Stephen VAN DIJK, « Three Manuscripts of a liturgical reform by John Cajetan Orsini (Nicholas III) », in *Scriptorium* 6 (1952), p. 213-242.
3. Michel ANDRIEU, « L’authenticité du Missel de la Chapelle papale », in *Scriptorium* 9 (1955), p. 17-34.
4. Stephen VAN DIJK, « The Legend of the missal of the papal chape and the fact of Cardinal Orsini's reform », in *Sacris Erudiri* 8 (1956), p. 76-142.
5. Stephen VAN DIJK, « The authentic Missal of the papal chapel », in *Scriptorium* 14 (1960), p. 257-314.

Il faudra attendre une étude plus approfondie de ces deux textes –dont une édition critique est en cours de préparation– pour que cette question trouve une réponse.

⁴ Peter BROWE, *Die Verehrung der Eucharistie im Mittelalter*, Rome : Herder, 1967, p. 29-33. D’après Browe, le geste par lequel le prêtre élevait l’hostie pour la montrer au peuple –que l’on trouve dans la législation synodale d’Odon de Sully, évêque de Paris (1196-1208)– n’était pas en rapport direct avec la question théologique relative au moment précis de la transsubstantiation ; il s’agissait plutôt de résoudre le problème pastoral du peuple qui vénérât l’hostie avant les paroles de consécration. Pour prévenir cet abus, Odon décréta que le prêtre élèverait l’hostie après les paroles de consécration, de façon à ce que le peuple pût la voir clairement ; il saurait alors sans risque d’erreur quel était le moment approprié pour manifester sa dévotion.

de la cour papale, présente quelque chose de très différent⁵. Dans ce manuscrit, et uniquement dans celui-là, nous trouvons le geste de l'élévation accompli dans le seul but de montrer les espèces consacrées, et, curieusement, tant de l'hostie que du calice. Cependant, ce manuscrit reflète probablement une influence extérieure ; il faudra, en effet, attendre longtemps encore avant que ces gestes ne soient introduits dans les recueils liturgiques romains. Un axiome veut que la tradition romaine, très conservatrice, ne se hâte guère d'accepter des nouveautés, même si elles sont largement répandues ailleurs.

La tradition du *Paratus* –à l'exception du manuscrit de Santa-Maria Maggiore– indique donc simplement que le prêtre prend l'hostie dans ses mains avec révérence, mais ne mentionne aucun geste précis de révérence accompagnant les paroles de consécration.

II. L'*Indutus Planeta*⁶ de 1243

Lorsqu'en 1243 Haymont de Faversham, quatrième ministre général des Franciscains, compila l'*Ordo missæ*, son intention était d'y inclure non seulement les paroles du prêtre, mais aussi ses gestes, comblant ainsi les nombreuses lacunes de l'*Ordo missæ paratus*. La description de Haymont est donc un « Ordre d'actions et de paroles » –*Ordo agendorum et dicendorum*– à l'usage du prêtre au cours des messes privées ou des messes conventuelles de la semaine, selon la coutume de l'Église romaine. Il s'agit là d'un témoignage important de l'évolution de l'*Ordo missæ* et de la très grande attention apportée aux directives données par les rubriques.

Pour la consécration de l'hostie, nous voyons le prêtre prendre l'hostie dans ses mains et la lever : *accipit hostiam... et parum elevans*. Après les paroles de consécration prononcées sur l'hostie, l'*Ordo* indique que le prêtre doit s'incliner moyennement pour adorer le Corps du Seigneur : *adorato corpori domini cum mediocri inclinatione*. Suit l'élévation, *reverenter*, afin que l'hostie consacrée puisse être vue par tout le peuple. On notera cependant que, une fois montré le Corps du Seigneur, il n'est pas prévu d'inclination ni de génuflexion.

⁵ Pour une description de ce manuscrit, cf. S. VAN DIJK, « The authentic Missal... », *op. cit.* Pour Van Dijk, ce manuscrit remonte au troisième quart du XIII^e siècle (p. 269), et des additions y ont été faites vers le milieu du XV^e siècle (p. 288). Cf. aussi Stephen VAN DIJK et Joan Hazelden WALKER, *The Origins of the modern roman liturgy : the liturgy of the papal court and the Franciscan order in the thirteenth century*, Londres : Darton Longman & Todd, 1960, p. 158-165.

⁶ Cet *Ordo* tire son nom de la rubrique d'ouverture : *Indutus Planeta, sacerdos stet ante gradum altaris*. Cf. S. VAN DIJK, *Sources of the modern roman liturgy : the ordinals by Haimo of Faversham and related documents (1243-1307)*, t. II, Leiden : Brill, 1963, p. 3.

Pour la consécration du vin, nous trouvons le même geste du prêtre qui prend l'espèce eucharistique, dans ce cas le calice, et qui l'élève : *calicem accipit... et parum elevat*. Pourtant, le calice n'est pas montré à l'assemblée, qui, ne pouvant effectivement voir le Précieux Sang qu'il contenait, ne manifestait pas au calice la même dévotion qu'à l'hostie consacrée. En fait, il fallut attendre plusieurs siècles avant que se répandît l'usage d'élever le calice pour le montrer à l'assemblée, similairement à l'élévation de l'hostie.

Indutus Planeta est le premier document à mentionner que, après la consécration, le prêtre doit tenir joints le pouce et l'index de ses deux mains⁷. Cette rubrique, cependant, vient après la consécration du calice et non après la consécration de l'hostie.

III. Le *Missale romanum*, édition princeps de 1474

La première édition imprimée du Missel romain contient vraiment très peu d'informations sur les gestes de révérence accompagnant les paroles de consécration. Cela ne veut pas dire que, en pratique, ces gestes fussent nécessairement absents mais simplement que l'on n'incluait pas encore, dans les rubriques correspondantes des livres de liturgie, les directives relatives à ces gestes.

Dans l'édition princeps, on trouve des rubriques dans lesquelles il est indiqué que le prêtre prend l'hostie dans ses mains *–hic accipiat hostiam in manibus–*, de même pour le calice *–hic... levet calicem–*, mais c'est tout. Les indications de l'*Indutus Planeta* n'y sont pas reprises, et même l'adverbe *reverenter* du *Paratus*, qui précise la façon dont le prêtre prend l'hostie dans ses mains, en est absent. Étant donné que cette édition princeps est une source immédiate du missel de 1570, il est quelque peu surprenant d'y trouver si peu d'informations⁸. Pour ce qui est de la présentation physique du texte, on notera que les paroles de consécration sont écrites en capitales.

IV. L'*Ordo missæ Johannis Burckardi* – ca. 1500

⁷ « *Nota quod ab hoc loco usque ad ultimam purificationem manuum sacerdotis iugendus est index cum pollice, preterquam in signationibus et cum tangitur corpus domini* » (S. VAN DIJK, *Sources of the modern roman liturgy...*, op. cit., p. 11).

⁸ A. Frutaz a montré que le missel effectivement utilisé par le cardinal Sirleto afin de préparer la révision du Missel romain pour le compte de la commission post-tridentine qui en était chargée n'était pas l'édition princeps de 1474 mais une édition vénitienne de 1497. Cf. Amato Pietro FRUTAZ, « Contributio alla storia della riforma del Messale promulgato de san Pio V nel 1570 », in *Problemi de vita religiosa in Italia nel cinquecento*, Padoue : Antenora, 1960, p. 187-214. Il serait intéressant d'examiner l'*Ordo missæ* de ce missel de 1497 pour voir s'il diffère de celui de l'édition princeps.

L'absence de directives dans les rubriques de l'édition princeps est révélatrice d'un problème sous-jacent à cette époque : l'anarchie liturgique⁹. Jean Burckard, cérémoniaire pontifical de plusieurs papes, l'indique dans la *Préface* à la description détaillée qu'il donne des cérémonies de la messe :

« Participant depuis ma jeunesse aux cérémonies sacrées, et voyant que maints prêtres, lors de la célébration de la messe, commettaient de nombreux abus, suivaient des rites divers et faisaient des gestes inappropriés, je considérais qu'il n'était pas digne qu'aucune norme certaine ne fût communiquée aux prêtres par la sainte Église romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises, pour être universellement observées dans la célébration de la messe. Aussi ai-je rassemblé et publié ces observances ; elles sont reprises des différents décrets des Saints-Pères, institués par les Souverains pontifes pour ladite célébration. Et lorsque, récemment, j'ai passé en revue la collection desdits décrets, j'ai découvert qu'il y avait eu plus d'observances omises que transmises. Aussi ai-je ajouté ce qui était nécessaire et complété le travail dans la mesure où j'en fus capable. »¹⁰

On voit donc que l'*Ordo* de Burckard vise à être aussi complet que possible ; de ce fait, il constitue une source extrêmement précieuse pour cette étude. Les gestes de révérence qui accompagnent les paroles de consécration sont fort détaillés et organisés en un ensemble unifié d'actions rituelles.

Consécration de l'hostie

1. Au *Hanc igitur*, le servant allume le flambeau qu'il tient dans la main droite et s'agenouille derrière le célébrant.
2. Juste avant le *Qui pridie*, le prêtre essuie ses pouces et ses doigts sur le corporal.
3. Juste avant les paroles de consécration, il découvre le ciboire, s'il y en a un –appelé *calix* ou *vas*–.

⁹ Je ne parle pas ici de diversité liturgique légitime, mais d'excès en matière liturgique. Cf. « *Abusus, qui circa venerandum missæ sacrificium evenire solent, partim a partibus, partim a patribus deputatis animadversi, partim ex multorum praelatorum dictis et scriptis excerpti* (8 augusti 1562) », in *Concilium Tridentinum : Diariorum Actorum, Epistularum, Tractatum*, t. VIII, Fribourg-en-Brisgau, 1919, p. 916-921.

¹⁰ « *Versatus ab adolescentia circa sacras cerimonias Reverendissime Domine: cum viderim complures presbiteros in celebratione missarum, multas abusiones, et diversos ritus, et gestus inconvenientes frequenter imitari indignum existimavi, non esse a sancta romana Ecclesia, omnium ecclesiarum Matre et Magistra traditum sacerdotibus certum modum, qui in celebratione huiusmodi universaliter observaretur. Collegi propterea alias in unum et in publicum tradidi, ex diversis decretis sanctorum patrum, que summi pontifices pro celebratione predicta instituerunt. Et cum nuper collecta huiusmodi reviderem comperi plura esse omissa quam tradita. Addidi igitur que occurrebant, et prout potui complevi opus...* », « *Ordo Missae Ioannis Burckardi* », in John WICKHAM LEGG, *Tracts on the Mass*, Londres : Henry Bradshaw Society 27, 1904, p. 121-122.

4. Il place les deux coudes sur l'autel et incline la tête, de façon à prononcer les paroles de consécration *distincte, secreta* et *reverenter*.
5. Après la consécration de l'hostie, et reprenant les instructions de Haymont de Faversham, Burckard indique que le prêtre doit tenir joints le pouce et l'index de ses deux mains à partir de ce moment et jusqu'après la communion, à moins bien entendu qu'il ne touche ou tienne l'hostie.
6. Le prêtre fait une gémflexion en signe d'adoration. –Ce geste correspond à l'inclination moyenne de l'*Indutus Planeta*–.
7. Suit l'élévation de l'hostie, aussi haut que le peut le prêtre sans être incommodé, afin de montrer avec révérence le Corps du Christ au peuple, pour que celui-ci l'adore.
8. Pendant ce temps, pour éviter que les contraintes de son vêtement ne gênent le geste du prêtre, le ministre soulève le bas de la chasuble pour l'aider.
9. Après l'élévation, le prêtre replace *veneranter* l'hostie consacrée sur le corporal.
10. Le prêtre fait encore une fois une gémflexion jusqu'au sol et vénère l'hostie une seconde fois. L'*Ordo* de Burckard est le premier document à indiquer une double gémflexion : ce geste de révérence demeurera en usage jusqu'en 1967.
11. Le prêtre replace le couvercle du ciboire.

Consécration du calice

1. Ensuite, le prêtre enlève la palle de dessus le calice.
2. Il frotte ses pouces et index au-dessus du calice, au cas où quelque particule de l'hostie consacrée serait restée collée à ses doigts.
3. L'*Ordo* donne des indications explicites sur la façon de tenir le calice pour la bénédiction et les paroles de consécration.
4. À nouveau, le prêtre pose les deux coudes sur l'autel, incline la tête et prononce *secreta, distincte* et *reverenter* les paroles de consécration.
5. Il fait une gémflexion en signe d'adoration.
6. Suit alors l'élévation du calice –là encore aussi haut que le peut le prêtre sans être incommodé–, afin de le montrer au peuple pour qu'il l'adore. C'est le premier *Ordo missæ* romain dans lequel l'élévation du calice est présentée symétriquement à l'élévation de l'hostie, et les gestes de révérence indiqués pour le Précieux Sang sont similaires aux gestes de révérence indiqués pour le Corps du Christ.

7. Pendant l'élévation, et comme précédemment, le ministre soulage l'extrémité de la chasuble du prêtre.
8. Après l'élévation, le prêtre replace *reverenter* le calice sur le corporal –au passage correspondant relatif à la consécration de l'hostie, l'adverbe utilisé est *veneranter*–.
9. Il recouvre le calice avec la palle.
10. Faisant une seconde génuflexion, le prêtre vénère à nouveau le Sacrement.
11. Le servant d'autel éteint le flambeau et retourne à sa place.

L'exhaustivité des rubriques de Burckard et l'autorité que lui conférait sa position de cérémoniaire pontifical ont donné une importance considérable à sa description des cérémonies de la messe. Après le concile de Trente, lorsque ceux qui étaient chargés de la réforme du Missel romain commencèrent leurs travaux, l'*Ordo missæ* de Jean Burckard devint leur point de référence.

V. Le *Ritus servandus in celebratione missæ* de 1570 (VIII:4-8 ; IX:1)

En 1570, l'état d'anarchie liturgique qui régnait en 1500 ne s'était guère amélioré. Aussi entreprit-on de publier des rubriques détaillées, obligatoires et de prescription universelle. Cependant, le genre littéraire de l'*Ordo missæ* ne permet guère de donner des instructions très détaillées. Voilà pourquoi un document liminaire, appelé *Ritus servandus in celebratione missæ*, fut ajouté au début du Missel romain. Ce texte s'appuie sur les directives énoncées par Burckard pour les cérémonies et, dans de nombreux cas, reprend littéralement le texte de Burckard.

Pour ce qui est des gestes de révérence qui accompagnent les paroles de consécration, on n'observe, par rapport à l'*Ordo missæ* de Burckard, que de rares modifications de détail.

1. Pendant l'élévation, le prêtre doit garder les yeux fixés sur l'hostie ou le calice –*et intentis in [hostiam] oculis, quod et in elevatione calicis facit* VIII:5–.
2. Des indications sont données pour les sonneries. Peu avant la consécration –quoique le moment précis ne soit pas indiqué–, le servant d'autel avertira les fidèles en sonnant la cloche (VIII:6). S'il apparaît pour la première fois dans le *Ritus servandus*, ce geste n'en est pas nouveau pour autant. Il est attesté dès le XIII^e siècle, lorsque le pape Grégoire IX, en

1239, décréta qu'une cloche fût sonnée avant la consécration du Corps du Christ¹¹.

Après la consécration, le servant sonne la cloche trois fois pour chaque élévation ; il peut aussi la sonner sans interruption jusqu'à ce que le prêtre replace l'hostie ou le calice consacrés sur le corporal.

3. Des indications sont également données en fonction du degré de solennité. Pendant une messe solennelle, outre les autres gestes de révérence, le Saint Sacrement recevra l'honneur de l'encens. Le thuriféraire s'agenouille du côté de l'épître et, à chaque élévation, encense trois fois l'hostie consacrée ou le calice consacré. Ce geste s'applique également aux messes chantées au cours desquelles on utilise de l'encens.
4. Selon les directives de Burckard, les flambeaux devaient être éteints immédiatement après la consécration du Précieux Sang. Le même principe s'applique ici. Mais il est en outre précisé que, si les fidèles doivent communier, les flambeaux resteront allumés jusque-là (VIII:8).

VI. L'*Ordo missæ* de 1570

On a souvent dit que l'édition princeps de 1474 était l'ancêtre direct du *Missale romanum* de 1570 ; quant à savoir exactement quelles furent l'édition ou les éditions utilisées par la commission liturgique post-tridentine, la question est un peu plus compliquée. Quoi qu'il en soit, si l'édition princeps a sans doute été fidèle aux traditions anciennes de l'Église romaine, l'*Ordo missæ* était trop succinct et vague pour les besoins pressants du jour, qui exigeaient des directives précises et complètes pour les différentes rubriques. Aussi a-t-on eu recours à l'ouvrage de Jean Burckard. C'est ainsi que l'*Ordo missæ* de 1570 a comblé les lacunes de l'édition princeps, laissant au *Ritus servandus* la masse des détails relatifs aux différentes rubriques, comme nous l'avons montré.

C'est ainsi que l'*Ordo missæ* ne donne que quelques brèves indications, sélectionnées parmi l'ensemble de gestes rituels.

1. Les paroles de consécration sont prononcées sur l'hostie *distincte* et *attente* ; sur le calice, *attente et continue*.
2. Le prêtre fait une génuflexion avant et après chaque élévation : dans les deux cas, la rubrique indique *genuflexus adorat*.

¹¹ « ... *ante corpus domini conficitur*. » Cf. S. VAN DIJK, « The ordinal of the papal court from Innocent III to Boniface VIII and related documents », in *Spicilegium Friburgense* 22, Fribourg : University Press, 1975, p. 513, n. 1.

3. Après la consécration du Corps du Christ, le prêtre doit garder joints ses pouces et index jusqu'à l'ablution qui suit la communion.

Ces rubriques ne visent pas à l'exhaustivité, elles ne sont données qu'à titre de rappel pour le prêtre. Celui-ci devra consulter le *Ritus servandus* pour trouver des précisions plus complètes sur ce qu'il doit faire et sur ce que doivent faire les autres ministres sacrés. Telle est la situation qui a perduré jusqu'au second concile du Vatican.

VII. L'*Ordo missæ* de 1965

Dans le document conciliaire *Sacrosanctum Concilium* (1963), le paragraphe 50 est consacré à l'*Ordo missæ*. Il dit ceci :

« Le rituel de la messe sera révisé de telle sorte que se manifestent plus clairement le rôle propre ainsi que la connexion mutuelle de chacune de ses parties, et que soit facilitée la participation pieuse et active des fidèles.

« Aussi, en gardant fidèlement la substance des rites, on les simplifiera : on omettra ceux qui, au cours des âges, ont été redoublés ou ont été ajoutés sans grande utilité ; on rétablira, selon l'ancienne norme des Saints-Pères, certaines choses qui ont disparu sous les atteintes du temps, dans la mesure où cela paraîtra opportun et nécessaire. »

Le problème que pose ce paragraphe est, bien entendu, celui de son interprétation et de son application. En fait, c'est toute l'interprétation, non seulement de ce paragraphe mais de toute la constitution *Sacrosanctum Concilium* qui, bientôt, est devenue un problème à résoudre d'urgence. C'est précisément en vue d'interpréter ce texte conciliaire que le *Consilium* a préparé –et publié en septembre 1964– *Inter Oecumenici*, première introduction à la mise en œuvre bien ordonnée de la *Constitution sur la liturgie*¹². La façon d'interpréter cette instruction a cependant suscité quelques discussions. Selon le cardinal Antonelli, alors secrétaire de la Congrégation des rites, cette instruction « est un texte normatif, non pas autonome, mais qui s'appuie sur un autre texte [à savoir *Sacrosanctum Consilium*] et dont l'objet est de déterminer l'application concrète de ce texte... De par sa nature même, cette instruction ne peut être en contradiction avec la *Constitution*, ni aller au-

¹² On trouvera le texte latin de *Inter Oecumenici* (du 26 septembre 1964) dans *AAS* 56 (1964), p. 877-900 ; on en trouvera la version française dans *La Documentation catholique* 1964, col. 1359-1376.

delà d'elle¹³. » Par ailleurs, pour le *Consilium*, cette instruction était, fondamentalement, un instrument transitoire en attendant que les modifications définitives pussent être mises en œuvre¹⁴. En fait, comme l'a précisé Pietro Marini, l'actuel cérémoniaire pontifical, la publication de *Inter Oecumenici* a redonné la priorité au *Consilium* et à son interprétation¹⁵.

Suite aux changements introduits par *Inter Oecumenici*, et à la demande en particulier de différentes maisons d'édition qui voulaient avoir plus de précisions sur la façon dont ces changements devaient être incorporés dans les livres de liturgie¹⁶, le *Consilium* publia, en janvier 1965, une version révisée de l'*Ordo missæ* et du *Ritus servandus*.

Pourtant, ni au paragraphe 48 de *Inter Oecumenici*, qui traite de l'*Ordo missæ*, ni dans la version révisée de l'*Ordo missæ* de 1965, il n'est question des gestes accompagnant les paroles de consécration. Sur ce point, le texte de l'*Ordo missæ* de 1965 (paragraphe 37-38) est identique à celui du *Missale romanum* de 1570. Les rubriques relatives aux gestes qui accompagnent les paroles de consécration restent exactement les mêmes.

VIII. Le *Ritus servandus in celebratione missæ* de 1965

Le genre du *Ritus servandus* étant différent de celui de l'*Ordo missæ*, il a été possible d'incorporer plus de changements dans celui-là que dans celui-ci. Les paragraphes traitant de la consécration (65-70) font apparaître, par rapport au texte du *Ritus servandus* de 1570, les changements suivants :

¹³ Nicola GIAMPETRO, *Il Cardinale Giuseppe Ferdinando Antonelli e gli sviluppi della riforma liturgica dal 1948 al 1970*, Diss. Pontificio Istituto Liturgico, Rome, 1996, p. 211-212.

¹⁴ Voici comment le père Bugnini fait le point sur les changements apportés à la messe : « Certains auraient préféré que le rite fût complètement révisé. Au début, le *Consilium* était de cet avis et il avait même préparé un premier texte. Mais cette idée fut ensuite rejetée lorsqu'on se rendit compte que les inconvénients l'emporteraient sur les avantages, tant en ce qui concerne le rite, les rubriques, les habitudes et la formation du clergé, qu'en ce qui concerne la réforme, à laquelle une telle révision complète pourrait faire obstacle. À ce stade, tout le monde convint qu'il faudrait plutôt réviser soigneusement l'*Ordo missæ* afin d'y inclure tout ce qui pourrait y être introduit sans difficulté. » Annibale BUGNINI, *The Reform of the liturgy : 1948-1975*, Collegeville : Liturgical Press, 1990, p. 114.

¹⁵ Pietro MARINI, « L'istruzione *Inter Oecumenici*, una svolta decisiva (luglio-ottobre 1964) », in *Ephemerides liturgicae* 108 (1994), p. 214.

¹⁶ Cf. Pietro MARINI, « Il Consilium in piena attività in un clima favorevole (ottobre 1964 - marzo 1965) », in *Ephemerides liturgicae* 109 (1995), p. 115-116.

65. Le mot *pyx* est employé à la place de *calix* ou de *vas* pour désigner le ciboire contenant les petites hosties destinées aux fidèles –cf. aussi § 67–.
66. Les paroles de consécration de l’hostie sont toujours prononcées *distincte* et *reverenter*, mais plus *secreto*, de même que pour la consécration du calice (§ 68). Pour l’élévation de l’hostie, le texte ne précise plus *quantum commode potest* ni *in altum*, à savoir la hauteur de l’élévation ; il en va de même pour l’élévation du calice (§ 68).
67. Le texte ne précise plus les différentes façons possibles de sonner la cloche –c’est-à-dire trois brèves sonneries ou une seule continue– ; la rubrique dit simplement : *iuxta cuiusque loci consuetudinem*.
67. Il n’est plus question du geste consistant à soulever la chasuble du prêtre, pour les deux élévations.
69. Les mouvements du diacre et du sous-diacre aux messes solennelles ont été modifiés ; cela vaut en particulier pour le diacre, qui doit se tenir debout derrière le célébrant, à moins que son assistance ne soit requise à côté de lui.
70. Au lieu de flambeaux –*intorticia*–, le texte parle de cierges –*cerei*– ; ils ne sont pas éteints après l’élévation du calice, car la communion des fidèles est présumée.

Sur la nature de ces modifications, Marini fait la remarque suivante : « Il est certain que le rite de 1965 a reproduit la lettre du texte de Jean Burckard, base sur laquelle la commission liturgique établie par Pie V avait élaboré le *Ritus servandus*. Mais, pour ce qui est de l’esprit, on ne retrouvait pas le *Ritus servandus* de 1570 dans celui de 1965... »¹⁷.

IX. Les *Variationes in ordinem missæ inducendæ* de 1967

De même que *Inter Oecumenici* –première introduction relative à la mise en œuvre bien ordonnée de la *Constitution sur la liturgie*– fut suivie par des modifications apportées à l’*Ordo*

¹⁷ P. MARINI, « Il Consilium in piena attività... », *op. cit.*, p. 119-120.

missæ de 1965, la seconde introduction : *Tres abhinc annos*¹⁸, fut suivie par de nouvelles modifications apportées à l'*Ordo missæ* de 1967. Ainsi que l'explique le document lui-même, il s'agissait de répondre aux demandes de différents évêques qui souhaitaient que des changements supplémentaires y fussent apportés : « Tout ce qui a été suggéré n'a pu être réalisé, du moins pour le moment. Mais il a semblé opportun d'accueillir certaines propositions intéressantes du point de vue pastoral, et n'étant pas en opposition avec l'orientation de la prochaine réforme liturgique définitive. Ces propositions servent également à introduire progressivement cette même réforme, et elles peuvent se réaliser par de simples dispositions portant sur les rubriques, en laissant inchangés les livres liturgiques actuels. »

Comme *Inter Oecumenici*, cette introduction est elle-même considérée comme une étape de transition en attendant la réforme définitive des livres liturgiques eux-mêmes. Les paragraphes 7 à 16 traitent des changements apportés à l'*Ordo missæ* ; les paragraphes 7, 10 et 12 traitent directement de la consécration de la messe. Considérant que les changements apportés par ce document sont particulièrement importants, il n'est pas inutile d'étudier ces paragraphes avant de passer à l'étude de l'*Ordo missæ* de 1967.

7. Ce paragraphe réduit considérablement le nombre de génuflexions que doit faire le prêtre pendant la messe, probablement parce que l'on considérait qu'elles étaient « redoublées... sans grande utilité » (cf. SC 50). Au moment de la consécration, le célébrant n'en fait désormais plus qu'une seule après chaque élévation.

11. « Aux messes avec participation du peuple, même non concélébrées, le prêtre peut... réciter le Canon à haute voix... »

12. « Après la consécration, le célébrant peut ne pas garder le pouce et l'index joints. Mais si quelque fragment reste attaché aux doigts, il le dépose sur la patène. »

Au paragraphe 12 de cette instruction correspond une longue note faisant état d'une question posée par la Sacrée Congrégation des rites concernant ce geste, ainsi que la réponse qui y est donnée.

¹⁸ On trouvera le texte latin de *Tres abhinc annos* dans *AAS* 59 (1967), p. 442-448 ; cf. aussi les *Notitiae* 3 (1967), p. 169-194. On en trouvera le texte français dans *La Documentation catholique* 1967, col. 887-893.

Question : « Compte tenu de la permission prévue dans la seconde instruction de ne pas joindre les pouces et les index après la consécration, est-il possible d'omettre l'ablution des doigts au-dessus du calice ? »

Réponse : « La permission de ne pas joindre les pouces et les index après la consécration présuppose qu'aucune particule de l'hostie n'est restée sur les doigts ou, au cas où il en resterait, qu'elles sont tombées sur la patène lorsque le célébrant s'est frotté les doigts. En conséquence, si ces points sont soigneusement observés, il ne semble pas être abusif ni contrevenir à l'esprit de la loi d'omettre l'ablution des doigts au-dessus du calice –cette ablution étant ensuite consommée par le prêtre–. En effet, dans ces cas, l'ablution des doigts n'a plus de raison d'être, de même qu'il n'y a pas de raison de garder joints les pouces et index ; en d'autres termes, il n'y a pas de danger qu'une quelconque particule de l'hostie soit perdue ou profanée. Cette solution s'impose également pour des raisons hygiéniques, en particulier après la distribution de la communion. » (*Notitiæ* 3 –1967– 304, n. 108)

Cette réponse est révélatrice : elle montre, en effet, que la raison fondamentale pour laquelle a été supprimé le geste de joindre les pouces aux index était d'ordre pratique : au cas où une particule de l'hostie consacrée serait restée attachée aux doigts du prêtre, celui-ci, en se frottant les doigts au-dessus du calice, l'y aurait fait tomber. Le geste en question n'avait donc aucune utilité pratique. Or, ce que les réformateurs n'ont pas vu, c'était son pouvoir symbolique : dès lors que des mains consacrées avaient touché l'hostie sacrée, elles ne pouvaient rien toucher d'autre avant d'avoir été purifiées. En outre, dans les années qui suivirent, lorsqu'on a employé différentes espèces de pain sans levain qui, en raison de leur consistance, donnaient plus de miettes, le danger que des particules se détachassent de l'hostie consacrée demeurait très réel.

En raison des changements indiqués dans la seconde instruction, il était nécessaire de réviser à nouveau l'*Ordo missæ*. L'édition des *Variationes* de 1967, publiées dans *Notitiæ*, comportait deux colonnes parallèles, celle de gauche donnant le *Vetus Ordo missæ* et celle de droite, le *Novus Ordo missæ*. La section qui traite de la consécration est constituée par les paragraphes 37 et 38, qui font apparaître les changements que voici :

1. Pendant le *Qui pridie* et le *Simili modo*, le prêtre ne bénit plus l'hostie et le calice ; de même de multiples signes de croix sont omis ailleurs dans le Canon.
2. Il n'y a plus de genuflexion avant de montrer au peuple le Corps du Christ ou le Sang du Christ. Seules demeurent celles effectuées après qu'ont été montrées les espèces consacrées.
3. Dans l'*Ordo* de 1967, le prêtre replace l'hostie, non plus sur le corporal, mais sur la patène.
4. Le texte ne comporte plus la rubrique prévoyant que le prêtre doit garder joints le pouce et l'index des deux mains. A la place, une nouvelle rubrique dit : *Post consecrationem, celebranti licet pollices et indices non coniungere.*

L'*Ordo missæ* et le *Ritus servandus* de 1966 ainsi que les *Variationes* de 1967 étaient des documents provisoires. La publication du *Missale romanum* de 1970 et de son *Ordo missæ* ont permis d'introduire des changements importants qui n'avaient pas été possibles avant les nouvelles éditions des livres de liturgie.

X. L'*Ordo missæ* de 1970

Le *Missale romanum* de 1970 ne comporte plus de *Ritus servandus in celebratione missæ* ; celui-ci a été remplacé par l'*Institutio generalis missalis romani* (IGMR). Le paragraphe 109 de l'IGMR parle de façon générale des rubriques relatives à la consécration, et il indique simplement que, lorsque le prêtre dit la prière eucharistique, il doit suivre les rubriques données pour chacune d'elles. Il fallait que ce texte fût suffisamment général pour tenir compte des différences spécifiques aux quatre prières eucharistiques contenues dans les éditions de 1970 et de 1975. Ce même paragraphe 109 donne des indications pour la sonnerie, reprenant les indications du *Ritus servandus* de 1965, au paragraphe 67 ; cependant, il les présente désormais comme facultatives¹⁹.

¹⁹ « *Paulo ante consecrationem, minister, pro opportunitate, campanulae signo fideles monet. Item pulsat campanulam ad unumquamque ostensionem, iuxta cuiusque loci consuetudinem.* » (IGMR 109)

Chaque section du nouvel *Ordo missæ* est numérotée ; la consécration est traitée aux paragraphes 91-93 du Canon romain. Voici quels en sont les changements les plus notables :

1. Le *Qui pridie* est précédé d'une rubrique générale : « Dans les formules ci-après, les paroles du Seigneur seront prononcées distinctement et clairement, ainsi que l'exige la nature de ces paroles²⁰. » Cette rubrique a été insérée à la demande expresse du pape Paul VI. Après les expériences faites avec le *Novus Ordo* en janvier 1968, le pape Paul VI a écrit au père Bugnini pour lui communiquer ses observations ; il dit en particulier : « Comme nous l'avons déjà fait remarquer, les paroles de consécration ne doivent pas être prononcées comme un simple récit, mais avec l'accent spécial et conscient que leur donne un célébrant qui sait qu'il parle et agit *in persona Christi*²¹. »

Faisant part au *Consilium* des souhaits exprimés par le Pape, le père Bugnini a résumé cette question de la façon suivante : « Toutes les prières eucharistiques doivent comporter une rubrique, avant la consécration, pour rappeler au prêtre que les paroles de consécration ne doivent pas être prononcées "à la manière d'un récit" mais "clairement et distinctement ainsi que l'exige leur nature"²². »

2. Après les mots : *Qui, pridie quam pateretur*, une rubrique dit : *accipit panem*. Jusque et y compris dans l'*Ordo* de 1967, cette rubrique disait : *accipit hostiam*. Bien qu'en fait le prêtre dise : *accepit panem in sanctas ac venerabiles manus suas*, jusqu'à ce point la rubrique employait toujours le terme *hostia* au lieu de *panis*, pour faire entendre qu'il ne s'agissait pas de pain ordinaire mais de pain qui deviendrait la victime sacrée.
3. La façon dont le prêtre prend l'hostie et le calice dans ses mains a changé. L'*Ordo missæ* de 1965/1967 et le *Ritus servandus* de 1965 décrivent ce geste selon la tradition de Jean Burckard : les coudes sur l'autel, l'hostie tenue avec le pouce et l'index des deux mains, le calice tenu dans les deux mains, etc. Le nouvel *Ordo* ne

²⁰ « *In formulis quae sequuntur, verba Domini proferantur distincte et aperte, prouti natura eorundem verborum requirit.* » (*Missale romanum* 1970/1975, § 91).

²¹ A. BUGNINI, *The Reform of the liturgy*, op. cit., p. 365.

²² *Ibid.*, p. 320.

reprend pas ces détails particuliers, qui sont remplacés par la rubrique générale :
eumque parum elevatum super altare tenens.

4. Les rubriques de 1970 ne mentionnent plus l'inclination de la tête *–caput inclinat–* aux mots : *tibi gratias agens.*
5. L'enchaînement des mots et des gestes a été modifié. Jusqu'alors, le geste par lequel le prêtre posait ses coudes sur l'autel pour se préparer à dire les paroles de consécration venait après les mots : *accipite et manducate ex hoc omnes.* Désormais, le geste est différent *–parum se, inclinat–*, et ce geste vient avant *accipite et manducate ex hoc omnes.* De ce fait, l'accent n'est plus mis sur les paroles de consécration elles-mêmes, mais sur le récit plus long de l'institution.
6. Ce changement d'accent est par ailleurs confirmé par les mots qui sont imprimés en capitales et ceux qui ne le sont pas :

1962 : HOC EST ENIM CORPUS MEUM.

1970 : ACCIPITE ET MANDUCATE EX HOC OMNES : HOC EST ENIM CORPUS MEUM, QUOD PRO VOBIS TRADATUR.

Cela vaut aussi pour la consécration du calice :

1962 : HIC EST ENIM CALIX SANGUINIS MEI, NOVI ET AETERNI TESTAMENTI, MYSTERIUM FIDEI : QUI PRO VOBIS ET PRO MULTIS EFFUNDETUR IN REMISSIONEM PECCATORUM.

1970 : ACCIPITE ET BIBITE EX HOC OMNES. HIC EST ENIM CALIX SANGUINIS MEI, NOVI ET AETERNI TESTAMENTI : QUI PRO VOBIS ET PRO MULTIS EFFUNDETUR IN REMISSIONEM PECCATORUM. HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM.

7. Jusqu'à l'*Ordo* de 1967, les paroles de consécration étaient prononcées directement – c'est-à-dire physiquement– sur les éléments. Le *Novus Ordo* ne mentionne aucun geste de ce genre, à moins que cela ne soit implicitement indiqué par la rubrique : *parum se inclinat*.
8. Dans la formule de consécration de l'hostie, les termes *quod pro vobis tradetur* ont été ajoutés. Au départ, cette addition a été faite dans les nouvelles prières eucharistiques et puis, pour les harmoniser toutes, elle a été transférée également au Canon romain²³.
9. Il n'est indiqué qu'une seule genuflexion après chaque consécration, comme dans l'*Ordo* de 1967.
10. La rubrique *detecto calice* n'a pas été reprise, du fait que la palle n'est plus utilisée. Dans l'IGMR, au paragraphe 103, le texte dit, à propos du rôle du diacre : *et palla pro opportunitate cooperit*. La palle est donc facultative.
11. Dans la formule de consécration du calice, les mots *mysterium fidei* ont été supprimés, pour être ajoutés sous forme d'exclamation, une fois terminée la consécration des deux éléments.
12. La phrase : *Haec quotiescumque feceritis, in mei memoriam facietis* a été remplacée par : *Hoc facite in meam commemorationem*²⁴.

²³ Pour plus de précisions, cf. A. BUGNINI, *The Reform of the liturgy*, *op. cit.*, p. 381-382. Le 24 octobre 1968, le secrétariat du *Consilium* transmet au pape un rapport sur la 11^e réunion générale de ce groupe. Entre autres choses, ce rapport comportait une déclaration sur les paroles du Seigneur dans la formule de consécration. A. BUGNINI écrit : « En attendant la publication de l'*Ordo* révisé, qui contiendra nécessairement les quatre prières eucharistiques, il semble sage d'accéder à la demande présentée de multiples côtés que les paroles du Seigneur, dans les deux formules de consécration, soient identiques dans les quatre canons et à chaque célébration. Cette uniformité aidera le célébrant –en particulier en cas de concélébration– et lui permettra ainsi de prononcer dignement et sans hésitation ces formules qui sont au cœur de la messe. Pour que soit réalisée cette uniformité, il est nécessaire :

- a) d'ajouter les mots "qui sera livré pour vous" à la formule de consécration du pain dans le canon romain ;
- b) et de supprimer les mots "mystère de la foi" dans la formule de consécration du vin. »

Et A. Bugnini ajoute : « Ces modifications ont été adoptées sans opposition... » (A. BUGNINI, *op. cit.*, p. 382).

²⁴ Dans ce même rapport du 24 octobre 1968, il était demandé au pape Paul VI d'approuver « le remplacement, dans le canon romain, de : "Chaque fois que vous ferez ceci, faites-le en mémoire de moi" par : "Faites ceci en mémoire de moi"... Cette dernière formule est liturgique, c'est-à-dire qu'on ne la trouve en tant que telle que dans la tradition liturgique et non pas dans les sources bibliques. On trouve l'autre chez Luc (22, 19) et chez Paul (1 Cor 11, 24). Il semblerait que l'on ait préféré la seconde parce qu'elle était plus facile et en même temps plus biblique. Cette modification a été approuvée à l'unanimité par le *Concilium*. » (A. BUGNINI, *op. cit.*, p. 382-383).

Lorsque l'on compare les sources, il apparaît que, par rapport à la tradition antérieure, qui remontait au XIII^e siècle, le nouvel *Ordo missæ* a considérablement réduit les gestes de révérence accompagnant les paroles de consécration.

Conclusion

Notre étude de l'*Ordo missæ* a permis de dégager trois étapes fondamentales de l'histoire des gestes de révérence qui accompagnent les paroles de consécration : 1) l'évolution de ces gestes du XIII^e au XV^e siècle ; 2) la fixation de ces gestes au XVI^e siècle et 3) la réduction de ces gestes à la fin du XX^e siècle. À chacune de ces étapes, il y a un lien direct entre, d'une part, les gestes et, d'autre part, la théologie et la piété.

Première étape : À la fin du XII^e et au début du XIII^e siècle, la piété populaire désirait vénérer l'hostie consacrée, mais il y avait incertitude sur le moment approprié pour le faire : c'est la raison pour laquelle s'est établie la pratique d'élever l'hostie après les paroles de consécration. Le développement de la conception scolastique de la transsubstantiation a donné une base solide à ce geste de révérence. –Le geste symétrique de l'élévation du calice ne s'établit que plus tard–.

Deuxième étape : La très grande diversité des pratiques liturgiques –voire le véritable chaos– qui régnait aux XIV^e et XV^e siècles a incité Jean Burckard, cérémoniaire pontifical, à compiler vers l'an 1500 une description détaillée des cérémonies de la messe. Ceux qui, après le concile de Trente, furent chargés de réformer le *Missale romanum*, reprirent le travail de Burckard dans l'*Ordo missæ* et le *Ritus servandus in celebratione missæ* pour corriger les abus et pour faire pièce aux protestants, qui niaient la Présence réelle du Christ dans la messe. La prescription et la normalisation des gestes de révérence accompagnant les paroles de consécration établirent un rempart protecteur autour de ce moment sacré de la messe et renforcèrent la théologie eucharistique catholique.

Troisième étape : Il semblerait que la modification et la réduction de ces gestes dans l'*Ordo missæ* de 1970 correspondent à une évolution importante de la pensée contemporaine dans les domaines de

l'anthropologie et de la théologie²⁵. Anthropologiquement, on voit désormais prédominer une conception de l'homme inspirée de l'esprit des Lumières. Celui-ci est considéré avant tout comme un être intellectuel et rationnel. De ce point de vue, il n'a pas besoin de gestes symboliques ni de répétitions : il s'agit là de choses primitives, indignes de l'homme moderne. Théologiquement, la transsubstantiation est rejetée comme étant une explication inadéquate du mystère de l'Eucharistie²⁶.

On met l'accent sur l'ensemble de l'action eucharistique, minimisant ainsi le moment même de la transsubstantiation, et les rubriques sont modifiées pour tenir compte de ces nouveaux présupposés théologiques. S'il est vrai qu'aucune explication théologique ne suffit à elle seule pour épuiser les profondeurs du mystère, ce brusque changement d'accent théologique a eu de graves conséquences et a ouvert la porte à de nombreux abus. Dans certains pays, une large majorité de fidèles catholiques ne croit plus à la Présence réelle du Christ dans l'Eucharistie. Sans doute la réduction des gestes de révérence au moment de la consécration n'est-elle pas la seule explication à cette confusion et à cette perte de foi ; cependant, si nous admettons l'axiome selon lequel la pratique liturgique influence la foi, il semble alors logique d'en conclure que ces changements apportés à la liturgie ont contribué à un manque de révérence et, parallèlement, à une perte du sens du sacré.

Texte 1

PARATUS

1. Johannes BRINKTRINE, « Ordo et Canon Missæ (Cod. Vat. Ottobon. lat. 356) », *Ephemerides Liturgicæ* 51 (1937), p. 198-209 (Consécration, p. 204-205).

Quam oblationem tu, deus, in omnibus quesumus. *Hic communiter signet tertio tam super hostiam quam super calicem [Le prêtre trace trois signes de croix sur le pain et le vin].* benediXctam, ascripXtam, raXtam, rationabilem, acceptabilemque facere digneris, ut nobis. *Hic separatim semel signet super hostiam et postea super calicem [Il trace un signe de croix sur le*

²⁵ Bien entendu, les théories avancées ici sont sujettes à discussion. En proposant ces explications, je ne mets pas en question les bonnes intentions des réformateurs. J'essaie simplement de comprendre le contexte philosophique et théologique plus large de ces temps, afin de saisir plus clairement ce qui s'est passé, et pourquoi.

²⁶ Qu'il suffise de rappeler à ce propos l'encyclique *Mysterium fidei*, écrite par le pape Paul VI avant la clôture du concile (1965), en réponse précisément à ce problème.

pain puis un autre sur le vin]. CorXpus et SanXguis fiat dilectissimi filii tui, domini nostri Ihesu Christi.

Hic accipiens hostiam reverenter levet eam iunctis manibus dicendo [Ici, prendre l'hostie avec respect et l'élever, mains jointes, en disant...]:

Qui pridie, quam pateretur accepit panem in sanctas ac venerabiles manus suas, elevatis oculis in celum ad te, deum patrem suum omnipotentem, tibi gratias agens, beneXdixit, fregit, dedit discipulis suis dicens : Accipite et manducate ex hoc omnes.

Hoc est enim corpus meum.

Hic reponat hostiam et levet calicem dicens [Il repose l'hostie et lève le calice en disant] :

Simili modo posteaquam cenatum est, accipiens et hunc preclarum calicem in sanctas ac venerabiles manus suas, item tibi gratias agens. *Hic ponat calicem in altare et tenens cum sinistra manu, dextra benedicat, et benedictione facta, iterum parum elevet [Ici, reposer le calice sur l'autel et, le tenant de la main gauche, le bénir de la droite ; la bénédiction faite, l'élever de nouveau légèrement].* BeneXdixit, dedit discipulis suis dicens : Accipite et bibite ex eo omnes.

Hic est enim calix sanguinis mei, novi et eterni testamenti, misterium fidei, qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum.

Hec quotienscumque feceritis, in mei memoriam facietis.

Hic reponat calicem [Il repose le calice].

Texte 2

PARATUS

2. Stephen J. P. VAN DIJK, *The Ordinal of the Papal Court from Innocent III to Boniface VIII and Related Documents*, Spicilegium Friburgense 22, Fribourg : University Press, 1975, p. 495-526 (Consécration, p. 511-513).

Quam oblationem tu deus in omnibus quesumus. *Hic communiter signet tertio tam super hostiam quam super calicem. [Ici, signer trois fois simultanément l'hostie et le calice]* BeneXdictam. AscripXtam. RaXtam. Rationabilem. acceptabilemque facere digneris. Ut nobis. *Hic separatim semel signet super hostiam et postea super calicem [Ici, signer une fois séparément l'hostie, puis le calice].* CorXpus. et sanXguis fiat dilectissimi filii tui domini nostri Ihesu Christi.

S

So C Rm

Mm

Hic accipiens hostiam reverenter levet eam iunctis manibus dicendo. [Ici, prendre l'hostie avec respect et l'élever, mains jointes, en disant...]

S So

C Rm

*Qui pridie. et teneat eam usque
[Et la tenir jusqu'à] Simili modo.*

Qui pridie quam pateretur. accepit panem in sanctas ac venerabiles manus suas. elevatis oculis in celum. ad te deum patrem suum omnipotentem tibi gratias agens. BeneXdixit ; fregit. dedit discipulis suis dicens. Accipite. et manducate ex hoc omnes. Hoc est enim corpus meum.

S

So C Rm

Mm

*Hic reponat hostiam
et levet calicem dicens.
[Ici, reposer l'hostie et lever
le calice en disant]*

*Hic elevet hostiam ostendens eam populo. Deinde
reponat eam. et accepto
calice dicat.*

[Ici, élever l'hostie en la montrant au peuple ; puis la reposer, prendre le calice, et dire]

Simili modo posteaquam cenatum est accipiens et hunc preclarum calicem in sanctas ac venerabiles manus suas. item tibi gratias agens.

*Hic deponat calicem in altare.
et tenens eum cum sinistra manu
dextra benedicat. et benedictione dextera
facta iterum elevet
[Ici, reposer le calice sur l'autel et,
le tenant de la main gauche,*

*Hic teneat calicem cum
sinistra manu et cum
benedicat dicens.
[Ici, tenir le calice de la
main gauche et le bénir de
la droite en disant]*

*le bénir de la droite ; la bénédiction
faite, l'élever de nouveau]*

S So

C Rm

et teneat eum usque [et le tenir jusqu'à]

Unde et memores.

Benedixit. dedit discipulis suis dicens. Accipite. et bibite ex eo omnes. Hic est enim calix sanguinis mei. novi et eterni testamenti. misterium fidei. qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum. Hec quotienscumque feceritis in mei memoriam facietis.

S

So C Rm

Mm

Hic reponat calicem.

[Ici, reposer le calice.]

Hic ostenso calice

reponat eum dicens.

*[Ici, après avoir montré
le calice, le reposer en disant]*

Texte 3

INDUTUS PLANETA

Stephen J. P. VAN DIJK, *Sources of the Modern Roman Liturgy : The Ordinals by Haymo of Faversham and Related Documents (1243-1307)*, vol .2, Leiden : Brill, 1963, p. 1-14 (Consécration, p. 10-11).

[DE CANONE MISSE]

Deinde inclinatus coram altari, iunctis manibus, dicit *Te igitur* etc. Erigit se et osculetur altare cum dicit *uti accepta habeas* faciens tres cruces dicendo *hec dona hec munera hec sancta sacrificia* Deinde elevatis et extensis manibus sicut superius dictum est, prosequitur canonem usque *Quam oblationem tu Deus in omnibus quesumus*

Postea facit tres cruces continue super hostiam et calicem communiter dicens *benedictam adscriptam ratam* et, elevatis iterum manibus dum dicit *rationabilem acceptabilemque facere digneris*, facit iterum duas cruces dicens *corpus et sanguis* : primam super hostiam, secundam super calicem.

Cum vero perventum est ad *Qui pridie*, ductis plane digitis super pallam altaris, accipit hostiam dicens *accepit panem* et parum elevans signat eam dicens *benedixit* et, dicto *Hoc est corpus meum* et adorato corpore domini cum mediocri inclinatione, elevat illud reverenter ita quod a circumstantibus possit videri. Postea deponit in loco suo.

Deinde coopertum calicem accipit cum duabus manibus et parum elevat dicens *Accipiens et hunc preclarum calicem* etc. Deponit iterum super altare dicens *item tibi gratias agens* Deinde signat dicens *benedixit* et iterato elevans dicit *Accipite et bibite* etc. usque *in mei memoriam facietis*. Deinde deposito calice dicit *Unde et memores* etc.

Nota quod ab hoc loco usque ad ultimam purificationem manuum sacerdotis iungendus est index cum pollice, preterquam in signationibus et cum tangitur corpus domini. Ante vero hunc locum et post dictam purificationem cum levat manus et extendit, separatur parum pollex a digitis ceteris sibi invicem copulatis.

Traduction

Puis, incliné devant l'autel, les mains jointes, il dit *–Te igitur–* etc. Il se redresse, baise l'autel en disant *–uti accepta habeas–*, en faisant trois signes de croix et en disant *–hec dona hec minera hec sancta sacrificia–*. Puis, les mains levées et étendues, comme il a été dit plus haut, il poursuit le Canon jusqu'à *–Quam oblationem tu Deus in omnibus quesumus–*.

Ensuite il fait trois signes de croix de suite à la fois sur l'hostie et le calice en disant *–benedictam adscriptam ratam–* et, élevant de nouveau les mains, en disant *–rationabilem acceptabilemque facere digneris–* il fait de nouveau deux signes de croix en disant *–corpus et sanguis–* : le premier sur l'hostie, le second sur le calice.

Arrivé à *–Qui pridie–*, glissant les doigts à plat sur la nappe d'autel, il prend l'hostie en disant *–accepit panem–* et l'élevant un peu, il la signe en disant *–benedixit–* et, après avoir dit *–Hoc est corpus meum–* et avoir adoré le Corps du Seigneur par une légère inclination, il l'élève avec respect de façon qu'il puisse être vu de l'assistance. Puis il le repose à sa place.

Ensuite, il prend des deux mains le calice couvert et l'élève un peu en disant *–Accipiens et hunc preclarum calicem–*. Il le repose sur l'autel en disant *–item tibi gratias agens–*. Puis il le signe en

disant *–benedixit–* et, l'élevant de nouveau, il dit *–Accipite et bibite–* jusqu'à *–in mei memoriam facietis–*. Puis, après avoir reposé le calice, il dit *–Unde et memores–*.

Noter que, depuis ce moment jusqu'à la dernière purification des mains du prêtre, l'index doit être joint au pouce, sauf pendant les signes de croix et quand on touche le Corps du Seigneur. Avant ce moment et après la purification indiquée, quand il lève et étend les mains, le pouce est légèrement séparé des autres doigts unis.

Texte 4

EDITIO PRINCEPS

Robert LIPPE, *Missale Romanum Mediolanensis anno 1474*, Henry Bradshaw Society 17, Londres, 1899, p. 198-211 (Consécration, p. 207).

Quam oblationem tu deus in omnibus quesumus benedictam. ascriptam ratiorem. rationabilem acceptabilemque facere digneris. ut nobis corpus et sanguis fiat dilectissimi filii tui domini nostri iesu christi.

Hic accipiat hostiam in manibus dicendo.

[Ici, prendre l'hostie dans les mains en disant]

Qui pridie quam pateretur accepit panem in sanctas ac venerabiles manus suas. et elevatis oculis in celum ad te deum patrem suum omnipotentem. tibi gratias agens benedixit. fregit. deditque discipulis suis dicens Accipite et manducate ex hoc omnes.

HOC EST ENIM CORPUS MEUM.

Hic deponat hostiam. et levet calicem dicens.

[Ici, reposer l'hostie et lever le calice en disant]

Simili modo postquam cenatum est accipiens et hunc preclarum calicem in sanctas ac venerabiles manus suas. Item tibi gratias agens. benedixit deditque discipulis suis dicens. Accipite et bibite ex eo omnes.

HIC EST ENIM CALIX SANGUINIS MEI NOVI ET ETERNI TESTAMENTI MISTERIUM FIDEI QUI PRO VOBIS ET PRO MULTIS EFFUNDETUR IN REMISSIONEM PECCATORUM. HEC QUOTIENSCUNQUE FECERITIS IN MEI MEMORIAM FACIETIS.

–Hic deposuit calicem– [Ici, il repose le calice].

Unde et memores domine nos serui tui. sed et plebs tua sancta christi filii tui domini nostri tam beate passionis.

Texte 5

ORDO MISSÆ IOANNIS BURCKARDI

John Wickham LEGG, *Tracts on the Mass*, Henry Bradshaw Society 27, Londres, 1904, p. 121-178 (Consécration, p. 156-157).

Quam oblationem tu deus in omnibus quesumus.

Dextra manu communiter signat ter super hostiam et calicem dicens [De la main droite, il signe trois fois l'hostie et le calice à la fois, en disant :]

Benedictam : Ascriptam : Rationabilem : acceptabilemque facere digneris : ut nobis. semel separatim signat super hostiam tantum dicens [Il signe séparément une fois l'hostie seule en disant :]

corpus deinde super calicem tantum dicens [puis le calice seul en disant :]

et sanctus Eleuat et iungit manus ante pectus proseguens [Il élève et joint les mains devant la poitrine en poursuivant :]

fiat : dilectissimi filii tui domini nostri Iesu christi

Inclinat caput deo : et tergit aliquantulum pollices et indices super corporale dicens secrete [Il incline la tête pour Dieu : et il essuie un peu ses pouces et ses index sur le corporal en disant à voix basse :]

Qui pridie quam pateretur. accipit cum pollice et indice dextre manus hostiam : et eam cum illis : ac pollice et indice etiam sinistre manus tenens : stans erectus ante medium altaris dicit [Il prend l'hostie avec le pouce et l'index de la main droite ; puis, outre ces deux doigts, il la tient aussi avec le pouce et l'index de la main gauche et, se tenant droit devant le milieu de l'autel, il dit :]

accepit panem : in sanctas ac venerabiles manus suas Eleuat ad deum oculos : et sine mora demittit dicens [Il élève les yeux vers Dieu, et les rebaisse aussitôt, en disant :]

et eleuatis oculis in celum ad te deum patrem suum omnipotentem : tibi gratias agens.

tenet hostiam inter pollicem et indicem sinistre manus : et dextra producit semel signum Crucis super eam dicens [Il tient l'hostie entre le pouce et l'index de la main gauche ; de la droite, il trace une fois le signe de la Croix sur elle en disant :]

benedixit fregit deditque discipulis suis dicens : Accipite et manducate ex hoc omnes.

discooperit manu dextera calicem seu vas aliarum hostiarum : si sit et cubitis super altare positus : stans inclinato capite : verba consecrationis distincte secrete : et reuerenter profert super hostiam et simul super omnes : si plures sunt consecrande : et hostiam suam tantum pollicibus et indicibus tenet dicens. [Il découvre de la main droite le calice ou le vase des autres hosties, s'il y en a et, les coudes posés sur l'autel, il se tient la tête inclinée ; il prononce en les séparant, à voix basse et avec respect les mots de la consécration sur l'hostie et en même temps sur toutes, s'il y en a plusieurs à consacrer, et il tient son hostie seule avec les pouces et les index, en disant :]

Hoc est enim corpus meum.

His dictis celebrans hostiam inter pollices et indices super altare tenens : reliquis manuum digitis extensis ac binis et binis simul iunctis : et ceteris hostiis si sunt plures consecrate in loco in quo a principio misse sunt posite super corporali : vel in alio calice siue vase dimissis genuflexus eam adoratur. Tum se erigit eleuat in altum quantum commode potest hostiam : et populo ostendit reuerenter adorandam : et mox ipsam venerenter super Corporale reponit vnde eam : leuauit : et pollices ac indices non disiungit vsque post communionem : nisi quando hostiam consecratam tangere vel tractare debet et infra dicitur. Tum vsque in terram genuflexus hostiam ipsam veneratur : et calicem seu vas aliarum hostiarum si sit : sua patena cooperit. Interim dum celebrans hostiam eleuat : minister etiam eleuat manu sinistra fimbrias posteriores planete siue Casule celebrantis : ac totam posteriorem eius partem ne ipsum celebrantem impediatur in extensione brachiorum : deinde celebrans discooperit Calicem : et pollices ac indices super illius labium aliquantulum tergit : et eos iterum iungit : et stans erectus dicit secrete. [Ces paroles prononcées, le célébrant tient l'hostie entre les pouces et les index au-dessus de l'autel, les autres doigts des mains étant étendus et joints deux à deux ; après avoir replacé les autres hosties, si plusieurs ont été consacrées, à l'endroit où elles se trouvaient depuis le début de la messe sur le corporal –dans un autre calice ou un autre vase–, il fait la génuflexion et l'adore. Alors il se redresse et lève haut l'hostie, du geste le plus convenable possible, et la montre au peuple pour qu'il l'adore avec respect ; aussitôt, il la repose avec vénération sur le Corporal où il l'a prise, et il ne sépare pas les pouces et les index jusqu'après la communion, sauf quand il doit toucher ou retirer une hostie consacrée, comme il sera dit plus bas. Alors, faisant la génuflexion jusqu'à terre, il adore l'hostie elle-même et le calice ou le vase des autres hosties, s'il y en a ; il le

couvre de sa patène. Pendant tout le temps que le célébrant élève l'hostie, le servant soulève de la main droite le bord postérieur de la traîne ou de la Chasuble du célébrant, et tout son pan arrière, pour qu'il ne gêne pas le célébrant lors de l'extension des bras ; ensuite, le célébrant découvre le Calice et, après avoir essuyé légèrement sur son rebord ses pouces et ses index, il les joint de nouveau ; et se tenant droit, il dit à voix basse :]

Simili modo posteaquam cenatum est.

Ambabus manibus accipit Calicem iuxta nodum infra cuppam Calicis : et illum aliquantulum eleuat : et sine mora reponit in eundem locum de quo eum leuauit : super Corporale : interim prosequens.

[Des deux mains, il prend le Calice près du nœud, au-dessous de la coupe du Calice, l'élève un peu et sans attendre le repose à l'endroit où il l'a pris, sur le Corporal. Sur-le-champ, il poursuit :]

accipiens et hunc preclarum calicem in sanctas ac venerabiles manus suas item tibi gratias agens.

tenet Calicem manu sinistra per nodum infra Cuppam : dextra vero signando super eum dicit. [Il tient le Calice de la main gauche par le nœud, au-dessous de la Coupe ; le signant de la droite il dit :]

Bene dixit : deditque discipulis suis dicens. Accipite et bibite ex eo omnes.

Accipit ambabus manibus Calicem videlicet cum sinistra pedem. cum dextera vero nodum infra cuppam Calicis : et cubitis super Altare positus : stans inclinato capite : super Calicem secrete : distincte : et reuerenter verba consecrationis profert dicens. [Il prend des deux mains le Calice, soit de la gauche le pied, de la droite le nœud, au-dessous de la coupe ; les coudes appuyés sur l'Autel, il se tient la tête inclinée et prononce sur le Calice en les séparant et avec vénération les mots de la consécration, en disant :]

Hic est enim calix sanguinis mei noui et eterni testamenti misterium fidei : qui pro vobis. et pro multis effundetur in remissionum peccatorum.

reponit Calicem super Corporale dicens secrete. [Il repose le Calice sur le Corporal en disant à voix basse :]

Hoc quotienscumque feceritis : in mei memoriam facietis.

Et genuflexus sanguinem reuerenter adoratur : tum se erigit : accipit calicem discoopertum cum sanguine ambabus manibus vt prius : eleuat eum quantum commode potest : illum populo ostendens adorandum : et mox ipsum reuerenter reponit super corporale : in locum solitum : et manu dextera ipsum palla cooperit : et genuflexus sacramentum veneratur. Interim dum celebrans Calicem eleuat Minister manu sinistra eleuat dictas fimbrias et posteriorem partem planete celebrantis : vt prius : et postquam celebrans calicem super corporale reposuerit surgit extinguit

intorticium : et reponit in locum suum. [Et faisant la g nuflexion, il adore avec respect le Sang ; puis il se redresse, prend le calice d couvert avec le Sang des deux mains, comme plus haut, l' l ve d'un geste le plus convenable possible et le montre au peuple, pour qu'il l'adore ; aussit t, il le repose avec respect sur le corporal,   l'endroit habituel, et de la main droite le couvre de la pale ; faisant la g nuflexion, il adore le sacrement. Pendant tout le temps que le c l brant  l ve le Calice, le servant soul ve de la main droite le bord indiqu  et le pan arri re de la chasuble du c l brant, comme pr c demment ; apr s que le c l brant a repos  le calice sur le corporal, il se rel ve,  teint la torche et la remet   sa place.]

Texte 6

RITUS SERVANDUS IN CELEBRATIONE MISSÆ 1570 (VIII:4-8 ; IX:1)

Missale Romanum : ex decreto Ss. Concilii Tridentini restitutum, Summorum Pontificum cura recognitum, Editio iuxta typicam, Ratisbonne : Pustet, 1962.

4. *Commemoratione vivorum facta, demissis et extensis, ut prius, manibus continuat :* [La comm moration des vivants termin e, les mains abaiss es et  tendues, comme pr c demment, il continue :] Et  mnia circumstantium, etc. *Similiter stans proseguitur :* [Debout de la m me mani re, il poursuit :] *Communicantes. Cum dicit :* [En disant :] *Iesu Christi, caput inclinat : in conclusione, quando dicit :* [Il incline la t te.   la conclusion, quand il dit :] *Per eumdem, iungit manus. Cum dicit :* [Il joint les mains en disant :] *Hanc igitur oblationem, expandit manus simul super oblata, ita ut palm e sint apert e versus ac supra calicem et hostiam, quas sic tenet usque ad illa verba :* [Il  tend les mains ensemble sur les oblats, de sorte que les paumes soient ouvertes en direction et au-dessus du calice et de l'hostie ; il les tient ainsi jusqu'  ces mots :] *Per Christum, D minum nostrum. Tunc enim iungit manus, et sic proseguitur :* [  ce moment en effet, il joint les mains et poursuit :] *Quam oblationem tu, Deus, in  mnia, qu sumus, et cum dicit :* [et en disant :] *benedictam, adscriptam, ratam, communiter signat ter super hostiam et calicem simul : deinde cum dicit :* [Il signe trois fois l'hostie et le calice ensemble ; puis en disant :] *ut nobis Corpus, separatim signat semel super hostiam tantum ; et cum dicit :* [Il signe s par ment l'hostie seule une fois, et en disant :] *et Sanguis, semel super calicem tantum : deinde elevans et iungens manus ante pectus, proseguitur :* [le calice seul une fois ; puis,  levant et joignant les mains devant la poitrine, il poursuit :] *fiat dilectissimi Filii tui, D mini nostri Iesu Christi, et inclinans caput Cruci, extergit, si opus fuerit, pollices et indices super corporale, et dicit*

secreto, ut prius : **[et, inclinant la tête devant la Croix, il essuie, si besoin est, ses pouces et ses index sur le corporal, et dit à voix basse, comme précédemment :]** Qui pridie quam pateretur : *et accipiens pollice et indice dexteræ manus hostiam, et eam cum illis ac indice et pollice sinistræ manus tenens, stans erectus ante medium altaris, dicit* : **[et, prenant avec le pouce et l'index de la main droite l'hostie, puis la tenant, entre ces deux doigts, avec l'index et le pouce de la main gauche, il se tient droit devant le milieu de l'autel et dit :]** accépit panem in sanctas ac venerabiles manus suas, *elevansque ad cælum oculos et statim demittens, dicit* : **[et, levant les yeux vers le ciel et les rebaissant aussitôt, il dit :]** et elevatis oculis in cælum ad te Deum, Patrem suum omnipotentem, *caputque aliquantulum inclinans, dicit* : **[et inclinant un peu la tête, il dit :]** tibi grátias agens, *et tenens hostiam inter pollicem et indicem sinistræ manus, dextera producit signum crucis super eam, dicens* : **[et en tenant l'hostie entre le pouce et l'index de la main gauche, il trace sur elle de la droite le signe de la Croix en disant :]** benedixit, fregit, deditque discipulis suis, dicens : Accípite et manducáte ex hoc omnes.

5. *Si adsit vas cum aliis hostiis consecrandis, antequam accipiat hostiam, discooperit manu dextera calicem, seu vas aliarum hostiarum. Cum autem finierit supradicta verba, cubitis super altare positus, distincte, reverenter et secreto profert verba consecrationis super hostiam et simul super omnes, si plures sint consecrandæ ; et hostiam suam pollicibus et indicibus tantum tenens dicit* : **[S'il y a un vase avec d'autres hosties à consacrer, avant de prendre l'hostie, il découvre de la main droite le calice ou le vase des autres hosties. Quand il a terminé les mots ci-dessus indiqués, les coudes appuyés sur l'autel, il prononce en les séparant, avec respect et à voix basse les mots de la consécration sur l'hostie et en même temps sur toutes, s'il y en a plusieurs à consacrer ; et tenant son hostie avec les pouces et les index seulement, il dit :]**

Hoc est enim Corpus meum.

Quibus prolatis, celebrans tenens hostiam inter pollices et indices prædictos super altare, reliquis manuum digitis extensis, et simul iunctis –et hostiis, si plures sint consecratae, in loco, in quo a principio Missæ positæ sunt, super corporale vel in alio vase aut calice demissis– genuflexus eam adorat. Tunc se erigens, quantum commode potest, elevat in altum hostiam, et intentis in eam oculis –quod et in elevatione calicis facit– populo reverenter ostendit adorandam ; et mox sola manu dextera ipsam reverenter reponit super corporale in eodem loco unde eam levavit, et deinceps pollices et indices non disiungit, nisi quando hostiam consecratam tangere vel tractare debet, usque ad ablutionem digitorum post Communionem. [Ces mots prononcés, le célébrant, tenant l'hostie entre les pouces et les index, comme il a été dit, les autres doigts des mains étant étendus et

joints –les hosties, s’il y en a plusieurs à consacrer, ayant été posées à l’endroit où elles étaient placées depuis le début de la messe, sur le corporal, dans un autre vase ou calice–, il fait la gèneuflexion et l’adore. Puis se relevant, du geste le plus convenable possible, il lève haut l’hostie et, les yeux dirigés vers elle –ce qu’il fait aussi lors de l’élévation du calice– il la montre avec respect au peuple pour qu’il l’adore ; et aussitôt, de la main droite seule, il la repose sur le corporal, à l’endroit où il l’a prise ; par la suite, il ne désunit pas les doigts, sauf quand il doit toucher ou tirer une hostie consacrée, jusqu’à l’ablution des doigts après la Communion.]

6. Reposita hostia consecrata super corporale, genuflexus ipsam veneratur ; si adsit vas aliarum hostiarum, patena vel palla cooperit, ut supra. Minister paulo ante Consecrationem campanulæ signo fideles moneat. Deinde dum celebrans elevat hostiam, manu sinistra elevat fimbrias posteriores planetæ, ne ipsum celebrantem impediât in elevatione brachiorum ; quod et facit in elevatione calicis ; et manu dextera pulsât campanulam ter ad unamquamque elevationem, vel continue quousque sacerdos deponat hostiam super corporale, et similiter postmodum ad elevationem calicis. **[Après avoir reposé l’hostie consacrée sur le corporal, il fait la gèneuflexion et l’adore ; s’il y a un vase avec d’autres hosties, il le couvre de la patène ou de la pale, comme plus haut. Le servant, un peu avant la Consécration, avertit les fidèles par un coup de clochette. Ensuite, quand le célébrant élève l’hostie, de la main gauche, il relève le bord postérieur de la chasuble, pour qu’elle ne gêne pas le célébrant lors de l’élévation des bras ; il fait de même lors de l’élévation du calice ; de la main droite, il agite la clochette trois fois à chaque élévation, ou de façon continue jusqu’à ce que le prêtre repose l’hostie sur le corporal ; de même par la suite, pour l’élévation du calice.]**

7. Celebrans, adorato Sacramento, surgit, et discooperit calicem, in quem, si opus sit, extergit digitos, quod semper faciat si aliquod fragmentum digitis adhæreat ; et stans erectus dicit : [Le célébrant, après avoir adoré le Sacrement, se relève, découvre le calice, sur lequel, si besoin est, il essuie ses doigts, ce qu’il fait toujours si quelque fragment adhère aux doigts ; et se tenant droit, il dit :] Símili modo, postquam cenátum est, et ambabus manibus accipiens calicem iuxta nodum infra cuppam, et aliquantulum illum elevans, ac statim deponens, dicit : [et tenant des deux mains le calice près du nœud, au-dessous de la coupe, il l’élève un peu et, le reposant aussitôt, il dit :] accípiens et hunc præclárum Cálicem in sanctas ac venerábiles manus suas, etc. Cum dicit : [En disant :] item tibi grátias agens, caput inclinat ; cum dicit : [il incline la tête en

disant :] *benedixit, sinistra calicem infra cuppam tenens, dextera signat super eum ; et prosequens : [tenant le calice au-dessous de la coupe, il le signe de la droite ; il poursuit :]* *deditque discipulis suis, etc., et ambabus manibus tenens calicem, videlicet sinistra pedem, dextera nodum infra cuppam, cubitis super altare positus, profert attente, continuate et secreto, ut supra, verba consecrationis Sanguinis : [et tenant le calice des deux mains, soit de la main gauche le pied, de la droite le nœud, au-dessous de la coupe, les coudes appuyés sur l'autel, il prononce avec attention, à la suite et à voix basse, comme plus haut, les mots de la consécration du Sang :]*

Hic est enim Calix, etc.

Quibus dictis, reponit calicem super corporale, dicens secreto : [Ces mots prononcés, il repose le calice sur le corporal, en disant à voix basse :] Hæc quotiescúmque feceritis, etc., genuflexus Sanguinem reverenter adorat. Tum se erigit, et accipiens calicem discoopertum cum Sanguine ambabus manibus, ut prius, elevat eum, et erectum quantum commode potest, ostendit populo adorandum : mox ipsum reverenter reponit super corporale in locum pristinum, et manu dextera palla cooperit, ac genuflexus Sacramentum veneratur. [Il fait la génuflexion et adore avec respect le Sang. Il se redresse alors et, prenant des deux mains le calice découvert avec le Sang, comme plus haut, il l'élève et, le tenant droit du geste le plus convenable possible, il le montre au peuple pour qu'il l'adore ; aussitôt, il le repose avec respect sur le corporal, à l'endroit précédent, de la main droite, il le recouvre de la pale et, faisant la génuflexion, il vénère le Sacrement.]

8. *In Missa sollemni ad finem præfationis accenduntur duo saltem intorticia ab acolythis, quæ exstinguuntur post elevationem calicis, nisi aliqui sint communicandi, et tunc exstinguuntur post Communionem. In diebus etiam ieiuniorum, et in Missis defunctorum tenentur accensa usque ad Communionem. Cum autem celebrans dicit : [À la messe solennelle, à la fin de la préface, deux torches au moins sont allumées par les acolytes ; elles sont éteintes après l'élévation du calice, sauf s'il doit y avoir des communicants, et alors elles sont éteintes après la Communion. Aux jours de jeûne aussi, et aux messes des défunts, on les garde allumées jusqu'à la Communion. Quand le célébrant dit :]* *Quam oblationem, etc., diaconus accedit ad eius dexteram et ibi in superiori gradu altaris genuflexus, cum Sacramentum elevatur, fimbrias planetæ elevat, et quando opus est, se erigens, calicem discooperit et cooperit, et cum celebrante genuflectit. Subdiaconus genuflectit in loco suo. Thuriferarius genuflexus in latere Epistolæ ter incensat hostiam, cum elevatur, et similiter calicem, posito incenso in thuribulo absque benedictione ; quod servatur etiam*

in Missis cantatis in quibus incensationes fiunt. Deposito calice, diaconus redit ad librum, nisi alius assistat. Ceteri surgunt et stant in locis suis. [Le diacre vient se placer à sa droite et là, à genoux sur le degré supérieur de l'autel, quand le Sacrement est élevé, il soulève le bord de la chasuble ; au moment nécessaire, il se lève, découvre et recouvre le calice, et fait la génuflexion avec le célébrant. Le sous-diacre fait la génuflexion à sa place. Le thuriféraire, à genoux du côté de l'Épître, encense trois fois l'hostie à l'élévation ; il fait de même pour le calice, en mettant l'encens dans l'encensoir sans bénédiction ; ce rite est observé aussi pour les messes chantées dans lesquelles on fait les encensements. Le calice reposé, le diacre revient au livre, sauf si un autre s'y trouve. Les autres se lèvent et restent debout à leurs places.]

Texte 7

ORDO MISSÆ 1570

Missale Romanum : ex decreto Ss. Concilii Tridentini restitutum, Summorum Pontificum cura recognitum, Editio iuxta typicam, Ratisbonne : Pustet, 1962.

Quam oblationem tu Deus, in ómnibus quæsumus, *signat ter super oblata* [il signe trois fois les oblats], *benedictam, adscriptam, ractam, rationabilem, acceptabilemque facere digneris signat semel super hostiam* [il signe une fois l'hostie], *ut nobis Corporis et semel super calicem* [et une fois le calice], *et Sanctus fiat dilectissimi Filii tui iungit manus* [il joint les mains], *Domini nostri Iesu Christi.*

Qui pridie quam pateretur, *accipit hostiam* [il prend l'hostie], *accipit panem in sanctas ac venerabiles manus suas, elevat oculos ad cælum, et elevatis oculis in cælum* [il lève les yeux vers le ciel] *ad te Deum, Patrem suum omnipotentem, caput inclinat* [il incline la tête] *tibi gratias agens, signat super hostiam* [il signe l'hostie], *benedixit, fregit, deditque discipulis suis, dicens : Accipit et manducate ex hoc omnes.*

Tenens ambabus manibus hostiam inter indices et pollices, profert verba consecrationis distincte et attente super hostiam, et simul super omnes, si plures sint consecrandæ. [Tenant des deux mains l'hostie entre les pouces et les index, il prononce les mots de la consécration en les séparant, avec attention, sur l'hostie et en même temps sur toutes, s'il y en a plusieurs à consacrer.]

Hoc est enim Corpus meum

Quibus verbis prolatis, statim hostiam consecratam genuflexus adorat : surgit, ostendit populo, reponit super corporale, et genuflexus iterum adorat : nec amplius pollices et indices disiungit, nisi

quando hostia tractanda est, usque ad ablutionem digitorum. Tunc, detecto calice, dicit : [Ces mots prononcés, il adore aussitôt l'hostie consacrée en faisant la gèneuflexion ; il se relève, la montre au peuple, la repose sur le corporal, fait la gèneuflexion et l'adore de nouveau ; et il ne désunit plus les pouces et les index, sauf quand il faut retirer une hostie, jusqu'à l'ablution des doigts. Alors, après avoir découvert le calice, il dit :]

Símili modo postquam cenátum est, ambabus manibus accipit calicem [il prend le calice à deux mains], accípiens et hunc præclárum Cálicem in sanctas ac venerábiles manus suas : ítem caput inclinat [il incline la tête], tibi grátias agens, sinistra tenens calicem, dextera signat super eum [en tenant le calice de la main gauche, il le signe de la droite], benedíxit, dedítque discípulis suis, dicens : Accípite, et bíbite ex eo omnes.

Profert verba consecrationis super calicem, attente et continue, tenens illum parum elevatum : [Il prononce les mots de la consécration sur le calice, avec attention et à la suite, en le tenant un peu soulevé :]

Hic est enim Calix Sánguinis mei, novi et æténi testaménti : mystérium fidei qui pro vobis et pro multis effundétur in remissionem peccatórum.

Quibus verbis prolatis, deponit calicem super corporale, et dicens : [Ces mots prononcés, il repose le calice sur le corporal, en disant :]

Hæc quotiescúmque fecéritis, in mei memóriam faciétis.

Genuflexus adorat : surgit, ostendit populo, deponit, cooperit, et genuflexus iterum adorat. Deinde disiunctis manibus dicit : [Il fait la gèneuflexion et adore ; il se relève, montre au peuple, repose, couvre, fait de nouveau la gèneuflexion et adore. Puis, les mains désunies, il dit :]

Texte 8

ORDO MISSÆ 1965 (#37-38)

Ordo Missæ, Ritus Servandus in Celebratione Missæ, et De Defectibus in Celebratione Missæ Occurrentibus, Città del Vaticano : Libreria Editrice Vaticana, 1965.

37. Qui pridie quam pateretur, accipit hostiam [il prend l'hostie], accépit panem in sanctas ac venerábiles manus suas, elevat oculos [il lève les yeux], et elevátis óculis in cælum ad te Deum Patrem suum omnipoténtem, caput inclinat [il incline la tête], tibi grátias agens, signat super hostiam [il fait un signe de croix sur l'hostie], benedíxit, fregit, dedítque discípulis suis, dicens : Accípite, et manducáte ex hoc omnes.

Tenens ambabus manibus hostiam inter indices et pollices, profert verba consecrationis distincte et attente super hostiam, et simul super omnes, si plures sint consecrandæ. [Tenant des deux mains l'hostie entre les index et les pouces, il prononce sur elle les paroles de la consécration distinctement et avec attention, et en même temps sur toutes les hosties, s'il y en a plusieurs à consacrer.]

Hoc est enim Corpus meum.

Quibus verbis prolatis, statim hostiam consecratam genuflexus adorat : surgit, ostendit populo, reponit super corporale, et genuflexus iterum adorat : nec amplius pollices et indices disiungit, nisi quando hostia tractanda est, usque ad ablutionem digitorum. [Après avoir prononcé ces paroles, il fait la gémflexion aussitôt pour adorer l'hostie consacrée ; il se relève, la montre au peuple, la repose sur le corporal et fait la gémflexion pour l'adorer de nouveau ; ensuite il ne disjoint plus les pouces et les index, si ce n'est quand il doit manier l'hostie, jusqu'à ce qu'il se soit lavé les doigts.]

38. *Tunc, detecto calice, dicit :* [Alors, après avoir découvert le calice, il dit :]

Símili modo postquam cenátum est, ambabus manibus accipit calicem [il prend le calice des deux mains], *accípiens et hunc præclárum cálicem in sanctas ac venerábiles manus suas : item caput inclinát* [il incline la tête], *tibi grátias agens, sinistra tenens calicem, dextera signat super eum* [tenant le calice de la main gauche, il fait sur lui le signe de la croix de la main droite], *benedíxit, dedítque discíplis suis, dicens : Accipite, et bíbite ex eo omnes.*

Profert verba consecrationis super calicem attente et continue, tenens illum parum elevatum. [Il prononce les paroles de la consécration sur le calice avec attention et de façon continue, en le tenant un peu élevé :]

Hic est enim Calix Sanguinis mei, novi et æterni testaménti : mystérium fidei : qui pro vobis et pro multis effundétur in remissionem peccatórum.

Quibus verbis prolatis, deponit calicem super corporale, et dicens : [Après avoir prononcé ces paroles, il dépose le calice sur le corporal, et en disant :]

Hæc quotiescúmque fecéritis, in mei memóriam facietis.

Genuflexus adorat : surgit, ostendit populo, deponit, cooperit, et genuflexus iterum adorat. [Il fait la gémflexion pour l'adorer, il se relève, le montre au peuple, le dépose, le couvre et fait la gémflexion pour l'adorer de nouveau.]

Texte 9

RITUS SERVANDUS 1965 (#65-71)

Ordo Missæ, Ritus Servandus in Celebratione Missæ, et De Defectibus in Celebratione Missæ Occurrentibus, Città del Vaticano : Libreria Editrice Vaticana, 1965.

65. *Commemoratione vivorum facta, extensis, ut prius, manibus, continuat* : **[Lorsqu'il a fait commémoration des vivants, ayant abaissé et étendu les mains comme auparavant, il continue :]** Et ómnium circumstántium, etc. *Similiter stans prosequitur* : **[Dans la même attitude il continue :]** Communicántes. *Cum dicit* : **[Lorsqu'il dit :]** Iesu Christi, *caput inclinat* : *in conclusione, quando dicit* : **[il incline la tête ; à la conclusion quand il dit :]** Per eúmdem, *iungit manus. Cum dicit* : *Hanc ígitur oblatiónem, expandit manus simul super oblata, ita ut palmæ sint apertæ versus ac supra calicem et hostiam, quas sic tenet usque ad illa verba* : **[il étend les mains ensemble sur les oblats, de telle sorte que les paumes soient ouvertes dans la direction et au-dessus du calice et de l'hostie, et il tend les mains ainsi jusqu'aux paroles :]** Per Christum Dóminum nostrum. *Tunc enim iungit manus, et sic prosequitur* : **[Car alors il joint les mains et continue ainsi :]** *Quam oblatiónem tu, Deus, in ómnibus, quæsumus et cum dicit* : **[et lorsqu'il dit :]** *benedíctam, adscípXtam, raXtam, communiter signat ter super hostiam et calicem simul* : *deinde cum dicit* : **[il fait trois fois le signe de la croix globalement sur l'hostie et sur le calice ensemble ; puis lorsqu'il dit :]** *ut nobis CorXpus, separatim signat semel super hostiam tantum ; et cum dicit* : **[il fait séparément le signe de la croix une fois sur l'hostie seulement, et lorsqu'il dit:]** et *SanXguis, semel super calicem tantum* : *deinde iungens manus, prosequitur* : **[une fois sur le calice seulement, puis, élevant les mains, il continue :]** *fiat dilectíssimi Fílii tui Dómini nostri Iesu Christi, et inclinans caput, extergit, si opus fuerit, pollices et indices super corporale, et dicit secreto, ut prius* : **[et inclinant la tête vers la croix il s'essuie, s'il en est besoin, les pouces et les index sur le corporal, et il dit à voix basse comme précédemment :]** *Qui prídíe quam paterétur, et accipiens pollice et indice dexteræ manus hostiam, et eam cum illis ac indice et pollice sinistræ manus tenens, stans erectus ante medium altaris, dicit* : **[et, prenant l'hostie du pouce et de l'index de la main droite, et la tenant avec ces deux doigts et avec l'index et le pouce gauches, demeurant debout devant le milieu de l'autel, il dit :]** *accépit panem in sanctas ac venerábiles manus suas, elevansque oculos et statim demittens, dicit* : **[et, élevant les yeux et les baissant aussitôt, il dit :]** et *elevátis óculis in cælum ad te Deum Patrem suum omnipoténtem, caputque aliquantulum inclinans, dicit* : **[et, inclinant un peu la tête, il dit :]** *tibi grátias agens, et tenens*

hostiam inter pollicem et indicem sinistræ manus, dextera producit signum crucis super eam, dicens : [et, tenant l'hostie entre le pouce et l'index de la main gauche, il fait au-dessus d'elle le signe de la croix de la main droite en disant :] *benedixit, fregit, deditque discipulis suis, dicens : Accipite, et manducate ex hoc omnes. Si adest pyxis cum aliis hostiis consecrandis, antequam accipiat hostiam, eam discooperit manu dextera.* [S'il y a un ciboire avec d'autres hosties à consacrer, avant de prendre la –grande– hostie, il découvre le ciboire de la main droite.]

66. *Cum autem finierit supradicta verba, cubitis super altare positus, distincte et reverenter profert verba consecrationis super hostiam, vel super hostias, si plures sunt consecrandæ ; et hostiam suam pollicibus et indicibus tantum tenens dicit* : [Lorsqu'il a fini les paroles susdites, les coudes posés sur l'autel, il profère distinctement et avec respect les paroles de la consécration sur l'hostie ou sur les hosties, s'il faut en consacrer plusieurs. Et tenant son hostie seulement entre ses pouces et ses index, il dit :] *Hoc est enim Corpus meum. Quibus prolatis, celebrans tenens hostiam inter pollices et indices prædictos super altare, reliquis manuum digitis extensis, et simul iunctis genuflexus eam adorat. Tunc se erigens, elevat hostiam, et intentis in eam oculis –quod et in elevatione calicis facit– populo reverenter ostendit adorandam ; et mox sola manu dextera ipsam reverenter reponit super corporale in eodem loco unde eam levavit ; et deinceps pollices et indices non disiungit, nisi quando hostiam consecratam tangere vel tractare debet, usque ad ablutionem digitorum post Communionem.* [Après avoir prononcé ces paroles, le célébrant, tenant l'hostie entre les pouces et les index sur l'autel, les autres doigts de la main étant étendus et joints ensemble, faisant la génuflexion, il l'adore. Alors, se relevant, il élève l'hostie et, les yeux fixés sur elle –ce qu'il fait aussi à l'élévation du calice–, il la montre avec respect au peuple pour la faire adorer ; et aussitôt de la seule main droite, il la repose sur le corporal au même endroit où il l'avait prise pour l'élever, et désormais il ne disjoint plus les pouces et les index, si ce n'est lorsqu'il doit toucher ou manier l'hostie consacrée, jusqu'à l'ablution des doigts après la Communion.]

67. *Reposita hostia consecrata super corporale, genuflexus ipsam veneratur ; si adsit pyxis cum aliis hostiis, eam suo operculo tegit, ut supra. Minister paulo ante Consecrationem campanulæ signo fideles moneat. Deinde, pulsat campanulam ad unamquamque elevationem, iuxta cuiusque loci consuetudinem.* [Après avoir reposé l'hostie consacrée sur le corporal, faisant la génuflexion, il la vénère ; s'il y a un ciboire avec d'autres hosties, il le recouvre de son couvercle, comme plus haut. Le ministre doit avertir les fidèles un peu avant la Consécration,

par un signal de la clochette. Ensuite, il agite la clochette à chaque élévation, selon la coutume de chaque endroit.]

68. *Celebrans, adorato Sacramento, surgit, et discooperit calicem, in quem, si opus est, extergit digitos, quod semper faciat si aliquod fragmentum digitis adhæreat ; et stans erectus dicit : [Le célébrant, après avoir adoré l'Eucharistie, se relève et découvre le calice au-dessus duquel, s'il en est besoin, il essuie ses doigts ; ce qu'il fera toujours si un fragment adhère aux doigts ; et se tenant debout, il dit :]* *Símili modo postquam cenátum est, et ambabus manibus accipiens calicem iuxta nodum infra cuppam, et aliquantulum illum elevans, ac statim deponens, dicit : [et des deux mains prenant le calice par le nœud sous la coupe, puis l'élevant un peu et le déposant aussitôt, il dit :]* *accipiens et hunc præclarum Cálícem in sanctas ac venerábiles manus suas, etc. Cum dicit : [Lorsqu'il dit :]* *item tibi grátias agens, caput inclinat ; cum dicit : [il incline la tête ; lorsqu'il dit :]* *benedíxit, sinistra calicem infra cuppam tenens, dextera signat super eum ; et proseguens : [tenant de la main gauche le calice sous la coupe, de la main droite il fait le signe de la croix au-dessus de lui et en continuant :]* *dedítque discíplis suis, etc., et ambabus manibus tenens calicem, videlicet sinistra pedem ; dextera nodum infra cuppam, cubitis super altare positus, profert attente et continue, ut supra, verba consecrationis Sanguinis : [et, tenant le calice des deux mains –c'est-à-dire tenant le pied de la main gauche, le nœud sous la coupe de la main droite–, les coudes posés sur l'autel, il prononce avec attention, sans s'interrompre, comme ci-dessus, les paroles de la consécration du Sang :]* *Hic est enim Calix, etc. Quibus dictis, reponit calicem super corporale, dicens : [Ces paroles une fois dites, il repose le calice sur le corporal en disant :]* *Hæc quotiescúmque fecéritis, etc., et genuflexus Sanguinem reverenter adorat. Tum se erigit, et accipiens calicem discoopertum ambabus manibus, ut prius, elevat eum et ostendit populo adorandum : mox ipsum reverenter reponit super corporale in locum pristinum, et manu dextera palla cooperit, ac genuflexus Sacramentum veneratur. [et, faisant la génuflexion, il adore respectueusement le Sang. Alors il se relève et, prenant le calice découvert des deux mains comme précédemment, il l'élève et il le montre au peuple pour le faire adorer ; aussitôt il le repose avec respect sur le corporal, là où il était auparavant ; de la main droite il le couvre de la pale, et, faisant la génuflexion, il vénère le Sacrement.]*

69. *In Missa solemni, inde ab oratione super oblata diaconus et subdiaconus stant post celebrantem. Diaconus autem ad celebrantem accedit quando opus est eius ministerio, statimque in locum suum redit. [A la messe solennelle, à partir de l'oraison sur les offrandes, le diacre et le*

sous-diacre se tiennent derrière le célébrant. Mais le diacre s'approche du célébrant quand celui-ci a besoin de son ministère, et il revient aussitôt à sa place.]

70. *Ad finem præfationis, accenduntur ab acolythis duo saltem cerei, qui exstinguuntur post fidelium Communionem. Cum autem celebrans dicit : [A la fin de la préface, les acolytes allument au moins deux cierges, que l'on éteint après Communion des fidèles. Lorsque le célébrant dit :] Quam oblationem, etc., diaconus accedit ad eius dexteram, ibi in superiori gradu altaris genuflectit et, quando opus est, se erigens, calicem discooperit et cooperit, et cum celebrante genuflectit. Subdiaconus genuflexus in latere dextero ter incensat hostiam, cum elevatur, et similiter calicem, posito prius incenso in thuribulo per acolythum absque benedictione ; quod servatur etiam a ministrante in Missis cantatis in quibus incensationes fiunt. Deposito calice, diaconus et subdiaconus redeunt post celebrantem. [Le diacre se rend à sa droite ; là, sur le degré supérieur de l'autel, il s'agenouille et, quand il en est besoin, se lève, découvre et couvre le calice, et fait la génuflexion avec le célébrant. Le sous-diacre, agenouillé du côté droit, encense trois fois l'hostie lorsque le célébrant l'élève, et de même le calice ; l'encens a été mis précédemment dans l'encensoir par l'acolyte sans bénédiction ; ce qui est observé aussi par le servant aux messes chantées où l'on fait les encensements. Lorsque le célébrant a reposé le calice, le diacre et le sous-diacre reviennent derrière lui.]*

IX - De Canone post Consecrationem

71. *Reposito calice et adorato, celebrans stans ante altare, extensis manibus, dicit secreto : [Après avoir reposé le calice et l'avoir adoré, le célébrant, debout devant l'autel, les mains étendues dit à voix basse :] Unde et memores...*

Texte 10

VARIATIONES IN ORDINEM MISSÆ INDUCENDÆ 1967

« Variationes in Ordinem Missae Inducendae », *Notitiae* 3 (1967), p. 195-211. (Consécration, p. 198-201).

VETUS ORDO

36. *Quam oblationem tu, Deus, in ómnibus, quæsumus, signat ter super oblata [il fait trois signes de croix sur les oblats], beneXdíctam, adscrípXtam, raXtam, ratiónablem, acceptabilémque fácere*

dignéris : *signat semel super hostiam* [**il fait un seul signe sur les hosties**], ut nobis CorXpus et *semel super calicem* [**et un seul sur le calice**], et SanXguis fiat dilectíssimi Filii tui, *iungit manus* [**il joint les mains**], Dómini nostri Iesu Christi.

37. Qui pridie quam pateretur, *accipit hostiam* [**il prend l'hostie**], accépit panem in sanctas ac venerábiles manus suas, *elevat oculos* [**il lève les yeux**], et elevátis óculis in cælum ad te Deum Patrem suum omnipoténtem, *caput inclinat* [**il incline la tête**], tibi grátias agens, *signat super hostiam* [**il fait un signe de croix sur l'hostie**], beneXdíxit, fregit, dedítque discíplis suis, dicens : Accípите, et manducáte ex hoc omnes.

Tenens ambabus manibus hostiam inter indices et pollices, profert verba consecrationis distincte et attente super hostiam, et simul super omnes, si plures sint consecrandæ. [**Tenant des deux mains l'hostie entre les index et les pouces, il prononce sur elle les paroles de la consécration distinctement et avec attention, et en même temps sur toutes les hosties, s'il y en a plusieurs à consacrer.**]

Hoc est enim Corpus meum.

Quibus verbis prolatis, statim hostiam consecratam genuflexus adorat : surgit, ostendit populo, reponit super corporale, et genuflexus iterum adorat : nec amplius pollices et indices disiungit, nisi quando hostia tractanda est, usque ad ablutionem digitorum. [**Après avoir prononcé ces paroles, il fait la génuflexion aussitôt pour adorer l'hostie consacrée ; il se relève, la montre au peuple, la repose sur le corporal et fait la génuflexion pour l'adorer de nouveau ; ensuite il ne disjoint plus les pouces et les index, si ce n'est quand il doit manier l'hostie, jusqu'à ce qu'il se soit lavé les doigts.**]

38. *Tunc, detecto calice, dicit :* [**Alors, après avoir découvert le calice, il dit :**]

Símili modo postquam cenátum est, *ambabus manibus accipit calicem* [**il prend le calice des deux mains**], accípiens et hunc præclárum cálicem in sanctas ac venerábiles manus suas : item *caput inclinat* [**il incline la tête**], tibi grátias agens, *sinistra tenens calicem, dextera signat super eum* [**tenant le calice de la main gauche, il fait sur lui le signe de la croix de la main droite**], beneXdíxit, dedítque discíplis suis, dicens : Accípите, et bíbite ex eo omnes.

Profert verba consecrationis super calicem attente et continue, tenens illum parum elevatum. [**Il prononce les paroles de la consécration sur le calice avec attention et de façon continue, en le tenant un peu élevé.**]

Hic est enim Calix Sanguinis mei, novi et æterni testamenti : mysterium fidei : qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum.

Quibus verbis prolatis, deponit calicem super corporale, et dicens : [Après avoir prononcé ces paroles, il dépose le calice sur le corporal, et en disant :]

Hæc quotiescúmque feceritis, in mei memoriám facietis.

Genuflexus adorât : surgit, ostendit populo, deponit, cooperit, et genuflexus iterum adorât. [Il fait la génuflexion pour l'adorer, il se relève, le montre au peuple, le dépose, le couvre et fait la génuflexion pour l'adorer de nouveau.]

NOVUS ORDO

36. Les mains jointes, il poursuit :

Quam oblationem tu, Deus, in ómnibus, quæsumus, benedictam, adscriptam, ratam, rationabilem, acceptabilemque facere digneris : ut nobis Corpus et Sanguis fiat dilectissimi Filii tui, Dómini nostri Iesu Christi.

37. Qui pridie quam pateretur, **il prend l'hostie**, accipit panem in sanctas ac venerabiles manus suas, **il lève les yeux**, et elevatis óculis in cælum ad te Deum Patrem suum omnipotentem, **il incline la tête**, tibi grátias agens, benedixit, fregit, dedítque discipulis suis, dicens : Accípite, et manducáte ex hoc omnes.

Tenant l'hostie des deux mains entre les index et les pouces, il prononce les mots de la consécration en les détachant et avec attention, sur l'hostie, et en même temps sur toutes, si plusieurs doivent être consacrées.

Hoc est enim Corpus meum.

Ces mots prononcés, il montre aussitôt l'hostie consacrée au peuple pour qu'il l'adore, la repose sur la patène, et, faisant la génuflexion, il l'adore.

Après la consécration, le célébrant peut ne pas unir les pouces et les index ; et si quelque fragment d'hostie adhère aux doigts, il doit essuyer ses doigts sur la patène.

38. Alors, après avoir découvert le calice, il dit :

Símili modo postquam cenátum est, **prend avec les deux mains le calice**, accípiens et hunc præclarum cálicem in sanctas ac venerabiles manus suas : **incline la tête** item tibi grátias agens, benedixit, dedítque discipulis suis, dicens : Accípite, et bíbite ex eo omnes.

Il prononce les mots de la consécration sur le calice avec attention, à la suite, en le tenant un peu élevé.

Hic est enim Calix Sanguinis mei, novi et æterni testamenti : mysterium fidei : qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum.

et il ajoute aussitôt :

Hæc quotiescúmque feceritis, in mei memoriám faciétis.

Puis il montre le calice au peuple, le dépose sur le corporal, le couvre, fait la gèneuflexion et l'adore.

Texte 11

ORDO MISSÆ 1970 (#91-93)

Missale Romanum ex decreto sacrosancti oecumenici concilii Vaticani II instauratum auctoritate Pauli PP. VI promulgatum : editio typica altera, Città del Vaticano : Libreria Editrice Vaticana, 1975.

91. *In formulis quæ sequuntur, verba Domini proferantur distincte et aperte, prouti natura eorundem verborum requirit. [Dans les formules qui suivent, les paroles du Seigneur seront prononcées distinctement et clairement, comme l'exige leur nature.]*

Qui, pridie quam pateretur,

accipit panem,

eumque parum elevatum super altare tenens,

prosequitur : [il prend le pain et, le tenant un peu élevé au-dessus de l'autel, poursuit]

accépit panem in sanctas ac venerábiles manus suas,

elevat oculos [il lève les yeux],

et elevátis óculis in cælum

ad te Deum Patrem suum omnipoténtem,

tibi grátias agens benedixit,

fregit,

dedítque discíplis suis, dicens :

parum se inclinát [il s'incline légèrement]

ACCIPÍTE ET MANDUCÁTE EX HOC OMNES :

HOC EST ENIM CORPUS MEUM,
QUOD PRO VOBIS TRADÉTUR.

Hostiam consecratam ostendit populo, reponit super patenam, et genuflexus adorat. **[Il présente l'hostie consacrée au peuple, la repose sur la patène et l'adore genou fléchi.]**

92. *Postea prosequitur* : **[Puis il poursuit :]**

*Símili modo, postquam cenátum est,
accipit calicem,
eumque parum elevatum super altare tenens,*

prosequitur : **[Il prend le calice et, le tenant un peu élevé au-dessus de l'autel, poursuit :]**

accípiens et hunc præclárum cálicem
in sanctas ac venerábiles manus suas,
item tibi grátias agens benedíxit,
dedítque discípuilis suis, dicens :

parum se inclinat **[il s'incline légèrement]**

ACCIPITE ET BÍBITE EX EO OMNES :

HIC EST ENIM CALIX SÁNGUINIS MEI

NOVI ET ÆTÉRNÍ TESTAMÉNTI,

QUI PRO VOBIS ET PRO MULTIS EFFUNDÉTUR

IN REMISSIÓNEM PECCATÓRUM.

HOC FÁCITE IN MEAM COMMÉMORATIÓNEM.

Calicem ostendit populo, deponit super corporale, et genuflexus adorat. **[Il présente le calice au peuple, le repose sur le corporal et l'adore, genou fléchi.]**

93. *Deinde dicit* : **[Il dit ensuite :]**

Mystérium fidei.

Et populus prosequitur, acclamans : **[Et le peuple poursuit en proclamant :]**

Mortem tuam annuntiámus, Dómine,
et tuam resurrectiónem confitémur, donec vénias.

Aliæ acclamationes **[Autres acclamations]**, p. 492.

Traduction du Canon romain

Pour les textes cités antérieurs à 1969

Cette offrande, ô Dieu, daignez, nous Vous en prions, la bénir, l'agréer et l'approuver pleinement, la rendre parfaite et digne de Vous plaire, afin qu'elle devienne pour nous le Corps et le Sang de votre Fils bien-aimé, notre Seigneur Jésus-Christ.

Celui-ci, la veille de sa Passion, prit du pain dans ses mains saintes et adorables, et, levant les yeux vers Vous, Dieu, son Père tout-puissant, Vous rendit grâces, le bénit, le rompit et le donna à ses disciples en disant : Prenez et mangez-en tous,

Car ceci est mon corps

De même, après le repas, Il prit ce précieux calice dans ses mains saintes et adorables, Vous rendit grâces de nouveau, le bénit, et le donna à ses disciples en disant : Prenez et buvez-en tous,

Car ceci est le calice de mon sang,

Le sang de l'alliance nouvelle et éternelle –mystère de foi–

Qui sera versé pour vous et pour la multitude des hommes en rémission des péchés.

Toutes les fois que vous ferez cela, faites-le en mémoire de moi.

Pour le texte de 1970

Cette offrande, ô Dieu, daignez, nous Vous en prions, la bénir, l'agréer et l'approuver pleinement, la rendre parfaite et digne de Vous plaire, afin qu'elle devienne pour nous le Corps et le Sang de votre Fils bien-aimé, notre Seigneur Jésus-Christ.

Celui-ci, la veille de sa Passion, prit du pain dans ses mains saintes et adorables, et, levant les yeux vers Vous, Dieu, son Père tout-puissant, Vous rendit grâces, le bénit, le rompit et le donna à ses disciples en disant : Prenez et mangez-en tous,

Car ceci est mon corps

Qui va être livré pour vous.

De même, après le repas, Il prit ce précieux calice dans ses mains saintes et adorables, Vous rendit grâces de nouveau, le bénit, et le donna à ses disciples en disant : Prenez et buvez-en tous,

Car ceci est le calice de mon sang,

Le sang de l'alliance nouvelle et éternelle

Qui sera versé pour vous et pour la multitude des hommes en rémission des péchés.

Faites cela en mémoire de moi.

Le mystère de la foi.

Nous annonçons votre mort, Seigneur,

Nous proclamons notre foi en votre résurrection,

Jusqu'à votre avènement.